

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : La question de la main-d'œuvre étrangère en Belgique (2^e article) par M. Georges De Leener. — Chronique de l'étranger : France. — Notre nouveau tableau de la production industrielle. — La Banque hypothécaire de Bulgarie. — Le rendement du plan Dawes. — Statistiques.

LA QUESTION DE LA MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE EN BELGIQUE

(Deuxième article)

par Georges DE LEENER,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

LA SOLUTION DE LA QUESTION.

Nous avons précisé la position de la question de la main-d'œuvre étrangère en Belgique en établissant de façon certaine la nécessité de l'emploi d'ouvriers immigrés. Cette nécessité n'est pas spéciale exclusivement à notre pays. Elle s'est avérée ailleurs aussi. L'expérience a démontré dans de nombreux cas la possibilité de l'utilisation avantageuse de main-d'œuvre étrangère.

Il nous serait facile de multiplier les exemples de concours apportés par les ouvriers immigrés à l'œuvre économique de diverses nations. Qu'il nous suffise d'évoquer leur emploi en grand nombre en Allemagne, tant dans l'industrie que dans l'agriculture, et notamment la présence de nombreux ouvriers d'origine polonaise dans les charbonnages de la Ruhr, l'emploi de nombreux ouvriers italiens dans les mines de fer du Luxembourg et de la Lorraine, le recours à la main-d'œuvre étrangère, y compris des Kabyles, dans les charbonnages français du Nord et du Pas-de-Calais, l'emploi un peu partout d'ouvriers italiens sur les chantiers de grands travaux, tels que chemins de fer, tunnels, etc., la prestation de main-d'œuvre italienne dans les travaux annuels des moissons en République Argentine.

Que vaut cette main-d'œuvre importée? Des opinions fort diverses sont formulées. De grandes différences existent entre les ouvriers étrangers selon leurs races respectives et selon leurs attributions. Des spécialistes

ont apprécié diversement leurs aptitudes. M. Jules Amar, spécialiste français de la physiologie du travail, a émis d'intéressantes considérations au sujet des différences que présentent la main-d'œuvre française, la main-d'œuvre italienne et la main-d'œuvre indigène de l'Afrique du Nord. A propos de cette dernière, il a notamment mis en lumière l'appoint que l'industrie française pourrait trouver dans les Kabyles de préférence aux Marocains et surtout aux nègres. De telles études ne sont qu'à leurs débuts. Elles gagneront beaucoup à être poussées davantage; mais quels que soient leurs résultats, un fait est d'ores et déjà acquis. C'est le secours très important apporté en de nombreux pays par des ouvriers immigrés. Leurs industries ne pourraient plus guère se passer des prestations des ouvriers étrangers. En Allemagne, on en comptait déjà en 1906 environ 800.000. Rien que la Prusse seule en occupait 600.000 dont les deux cinquièmes dans l'agriculture et trois cinquièmes dans l'industrie. Sans doute cette main-d'œuvre d'importation n'est-elle pas comparable à la main-d'œuvre autochtone. On peut la trouver de qualité inférieure; elle n'en offre cependant pas moins de très grands avantages pour les travaux non qualifiés auxquels elle convient même souvent très bien.

Si nous examinons particulièrement l'emploi de la main-d'œuvre étrangère en Belgique, nous constatons que, déjà au 31 octobre 1926, il y avait, au dire de

L'Enquête du Ministère de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale sur la situation des industries dans les établissements de dix ouvriers et plus, 35.174 ouvriers étrangers sur un total de 1.080.331 ouvriers recensés. Leur proportion ressortait donc dans l'ensemble à 3,26 p. c. Voici, d'autre part, comment ils se répartissaient entre les divers groupes d'industries :

Groupes d'industries	Nombres d'ouvriers étrangers	Proportions % des ouv. étrangers par rapport au nombre total d'ouv.
Industries de la pêche.....	6	0,77
Industries des mines.....	17.242	9,47
Industries des carrières....	849	2,28
Industries des métaux.....	7.667	3,77
Industries céramiques.....	551	1,94
Industries verrières.....	1.114	3,16
Industries chimiques.....	963	1,55
Industries alimentaires....	806	1,43
Industries textiles.....	1.007	0,71
Industries du vêtement....	564	2,33
Industries de la construction	1.627	4,04
Industries du bois et de l'ameublement.....	480	1,33
Industries des peaux et des cuirs.....	425	1,55
Industries du tabac.....	189	1,93
Industries du papier.....	79	0,57
Industries du livre.....	182	1,42
Industries d'art et de précision.....	1.110	4,98
Industries des transports...	313	0,25

Ce n'était donc guère que dans l'industrie des mines que la proportion des ouvriers étrangers était vraiment sensible. Dans l'espèce, il s'agissait des charbonnages. Avec les ouvriers étrangers travaillant dans les industries des métaux, ils représentaient plus des sept dixièmes de la main-d'œuvre étrangère.

Voici quelle était la répartition des 35.174 ouvriers étrangers d'après leurs pays d'origine :

Italie.....	8.057	22,91 p. c.
Pologne.....	8.019	22,80 p. c.
France.....	5.260	14,96 p. c.
Hollande.....	4.414	12,55 p. c.
Algérie.....	1.833	5,21 p. c.
Yougoslavie.....	1.449	4,12 p. c.
Russie.....	1.130	3,21 p. c.
Maroc.....	791	2,25 p. c.
Tchécoslovaquie.....	621	1,77 p. c.
Allemagne.....	498	1,42 p. c.
Grand-Duché de Luxemb.	469	1,33 p. c.
Hongrie.....	413	1,17 p. c.
Grande-Bretagne.....	378	1,07 p. c.
Suisse.....	342	0,97 p. c.
Espagne.....	307	0,87 p. c.
Autriche.....	275	0,78 p. c.
Roumanie.....	177	0,50 p. c.
Autres pays.....	741	2,11 p. c.

Pour plus de précision, ajoutons encore que dans la province d'Anvers la majorité des ouvriers étrangers étaient d'origine hollandaise. L'enquête en a dénombré 1.848, dont 500 environ travaillaient dans les tailleries de diamants et 200 dans l'industrie de la construction des appareils téléphoniques. Dans le Brabant, c'étaient principalement des Français (871), des Grecs (636), des Italiens (746) et des Polonais (357). Ils étaient surtout occupés dans les industries des métaux et les industries des peaux et des cuirs. La plus grande partie de la main-d'œuvre étrangère recensée dans le Hainaut, dont notamment 4.416 Italiens, 3.226 Polonais, 2.931 Français, 1.348 Algériens, 571 Marocains et 557 Russes, était surtout occupée dans les charbonnages, puis dans les carrières, les usines métallurgiques, les verreries et les fabriques de produits céramiques. La province de Liège, qui occupait aussi d'assez nombreux ouvriers étrangers, les utilisait principalement dans les industries des mines et des métaux. C'étaient notamment 2.724 Polonais, 2.099 Italiens, 1.052 Yougoslaves et 831 Hollandais. Enfin, les mines de houille du Limbourg comptaient 1.525 Polonais, 322 Hollandais et 272 Italiens.

Qu'est devenue, depuis 1926, la situation de la main-d'œuvre étrangère en Belgique? Des données officielles de portée générale font défaut; mais un relevé à la date du 15 novembre 1927 nous fait connaître le nombre d'ouvriers étrangers occupés à cette époque dans les mines et industries connexes. Il s'élevait à 16.633, contre 4.320 en septembre 1922, 11.869 au 31 août 1923, 16.952 au début de novembre 1923 et 15.994 au 15 février 1926. Il semblerait donc que le nombre d'ouvriers étrangers travaillant dans l'industrie belge reste assez sensiblement constant. La question de leur emploi et des conditions de leur immigration n'en est cependant pas moins intéressante. Elle est liée à des problèmes fort délicats.

Du point de vue économique, il est hors de doute que l'apport de plus de main-d'œuvre étrangère serait bienfaisant. L'immigration ouvrière paraît donc souhaitable dans l'intérêt national comme dans l'intérêt des entreprises industrielles. Les chefs d'industrie n'ont pas manqué d'insister sur la nécessité de cette immigration au cours des débats de la Commission nationale de la production industrielle instituée en 1925 par le gouvernement belge. Ils ont fait valoir que la main-d'œuvre belge est insuffisante pour maintenir et développer la production industrielle du pays et qu'un appoint de main-d'œuvre étrangère est par conséquent indispensable.

Mais le point de vue des ouvriers est différent. Ils redoutent la concurrence de la main-d'œuvre étrangère qui viendrait peser sur les salaires; ils redoutent cette concurrence d'autant plus que les ouvriers immigrés ne se joignent généralement pas à l'organisation syndicale ouvrière et qu'ils se satisfont d'ordinaire d'un niveau d'existence inférieur. De là ce qu'on a appelé à juste

titre le « protectionnisme ouvrier ». Point ne serait besoin que les ouvriers étrangers soient nombreux dans une industrie pour contrecarrer l'amélioration des salaires. Il suffirait au patron, a-t-on prétendu, d'« une minorité asservie, asservie par son petit nombre même, pour paralyser tout effort ouvrier » (1). De plus, s'agirait-il, par exemple, de transformer les procédés et les conditions de fabrication, l'industriel appliquerait tout d'abord la réforme aux ouvriers étrangers qu'il sait plus dociles, « espérant avec cet argument décisif peser plus irrésistiblement sur la volonté des autres ouvriers et briser toutes leurs résistances ». A ces objections, les employeurs ont répondu au cours des travaux de la Commission nationale de la production industrielle en contestant la pratique suivant laquelle les industriels donneraient la préférence à la main-d'œuvre belge sur la main-d'œuvre étrangère. Ils ont ajouté qu'au contraire, dans le cas de surabondances de main-d'œuvre, les ouvriers étrangers étaient licenciés en premier lieu. Ils ont dénié toute différence en matière de salaire ; à rendement égal, les ouvriers étrangers reçoivent le même salaire que les ouvriers belges.

Il n'y a cependant pas que le point de vue des ouvriers et le point de vue de l'industrie et de l'économie générale du pays. L'attention doit être retenue par la considération de divers effets de l'immigration ouvrière au point de vue politique ou social. On peut craindre que les ouvriers immigrés soient les propagandistes d'idées subversives. Ne seront-ils pas les agents de la propagande extérieure en faveur du communisme ? A divers égards, on peut redouter qu'il y ait parmi eux un grand nombre d'indésirables du point de vue de la sécurité publique. Un autre danger est que les ouvriers immigrés deviennent une charge pour le pays. En cas de crise économique prolongée, ils risquent de tomber dans la misère et ils obéreront le budget de la bienfaisance publique. S'il ne s'agit que de crises momentanées et limitées ou même de simples dépressions économiques, encore exposent-ils les institutions de secours aux chômeurs à devoir intervenir en faveur des ouvriers belges congédiés, tandis que les employeurs conserveraient de préférence leur emploi aux étrangers en raison des dépenses consenties pour leur immigration.

À côté du problème de l'immigration ouvrière se pose celui de l'émigration. Immigration et émigration ouvrières sont deux faces de la question de la réglementation. Il est des pays dont la main-d'œuvre est la principale richesse autant que le fondement essentiel de leur puissance politique et économique. Aussi ne leur est-il nullement indifférent qu'un grand nombre de leurs habitants les désertent pour aller travailler ou se fixer à l'étranger, avec ou sans esprit de retour. On sait le grand nombre de Belges qui travaillent en

France. Nous y avons précédemment insisté. Ajoutons que de l'avis récent du consul de Belgique à Lille, rien que dans l'arrondissement de cette ville, y compris les cantons de Roubaix et de Tourcoing, leur nombre serait d'environ 100,000, outre 40.000 à 50.000 « frontaliers », c'est-à-dire les ouvriers belges qui, chaque jour ou chaque semaine, franchissent la frontière pour aller travailler dans les usines de la région de Lille-Roubaix-Tourcoing-Armentières-Halluin-Wervicq. Cependant, il n'a jamais été question en Belgique de mettre des obstacles à cette émigration de la main-d'œuvre nationale ; au contraire, les efforts de notre gouvernement ont toujours tendu à s'opposer aux restrictions de la part des autorités françaises à la liberté de l'immigration belge en France. Mais il n'en est pas de même partout. Divers gouvernements sont intervenus par voie de lois ou de décrets. Leur but n'est pas seulement de se conserver la main-d'œuvre nécessaire à la prospérité nationale. Ils ont aussi le souci de mettre leurs ressortissants à l'abri des risques auxquels ils s'exposent en émigrant vers des pays où des conditions d'emploi durables et convenables ne leur seraient pas assurées. Certaines dispositions récentes sont fort radicales. Pour ne citer qu'un exemple, rapportons la teneur de la circulaire adressée le 17 janvier dernier par le Ministre des Affaires étrangères d'Italie aux inspecteurs de l'émigration, aux délégués de l'émigration chargés du recrutement de la main-d'œuvre pour l'étranger et aux préfets des provinces. Cette circulaire interdit tout recrutement pour l'étranger parmi les travailleurs occupés. Elle justifie cette interdiction par la nécessité de prévenir le préjudice que causerait à l'économie nationale l'émigration d'ouvriers hautement qualifiés, connaissant les procédés spéciaux de production, ou même simplement occupés.

On pourrait se demander ce que devient dans tout cela la liberté de la personnalité humaine, puisqu'on proscriit pour l'ouvrier la liberté de disposer de sa personne. D'une part, on lui ferme des frontières à l'entrée dans certains pays ; d'autre part, on l'enchaîne au sol national en lui interdisant le passage de la frontière à la sortie. Aux vexations que causaient les barrières douanières à la libre circulation des marchandises viennent s'ajouter les atteintes à la liberté des déplacements des hommes selon le jeu des intérêts personnels et au mieux des aptitudes individuelles. Ici nous n'avons à considérer que les faits observés. Ceux-ci témoignent quasi partout de restrictions de plus en plus sévères à la liberté des immigrations et des émigrations ouvrières.

* * *

La Belgique est demeurée jusqu'aujourd'hui le pays de la liberté des migrations. Le restera-t-elle ? Le régime de l'immigration ouvrière a fait l'objet en 1925 de deux enquêtes conduites l'une par le Comité Central Industriel et l'autre par la Section belge de l'Association internationale pour la lutte contre le chômage. La même année, elle a très sérieusement retenu l'atten-

(1) PAUL GEMAHLING. *Travailleurs au rabais: la lutte syndicale contre les sous-concurrences ouvrières*. Paris, Blond.

tion de la Section de l'industrie de la Commission nationale de la production industrielle. Un avant-projet de loi fut discuté. Dans ses grandes lignes, il interdisait la résidence en Belgique à tout ouvrier non muni d'un carnet d'identité lui tenant lieu d'autorisation d'exercer son métier dans le pays. Un arrêté royal devait déterminer les règles à suivre par les administrations communales pour la délivrance, le renouvellement et le retrait de cette autorisation. Tout employeur se proposant de recruter hors du Royaume un ou plusieurs travailleurs salariés étrangers pour les occuper en Belgique était tenu de solliciter l'autorisation du Ministre de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale. Le Ministre aurait apprécié « en tenant compte de la situation du marché du travail et des garanties fournies quant aux capacités professionnelles et à l'état sanitaires des travailleurs embauchés, s'il y avait lieu d'autoriser l'emploi de ceux-ci dans le Royaume ». Le Ministre devait être saisi des contrats industriels de travail offerts aux dits travailleurs étrangers et il devait viser ces contrats en cas d'agrément. Il était tenu de veiller à leur exécution, de telle sorte que tout travailleur étranger, convaincu d'avoir sans juste motif rompu ou refusé d'exécuter les clauses de son contrat, aurait été privé de sa carte d'identité et cette sanction aurait équivalu au retrait du permis de séjour en Belgique.

Ce projet est resté sans suite. Sous le régime actuel, rien ne permet de limiter les immigrations ouvrières individuelles. Les ouvriers étrangers entrent librement en Belgique lorsqu'ils viennent de pays qui ne sont pas soumis au régime des passeports. S'ils viennent d'Italie ou de Yougoslavie, leur immigration donne cependant lieu à une intervention du gouvernement belge, par le fait que les gouvernements de ces pays n'autorisent la sortie de leurs habitants que moyennant production de contrats d'embauchage visés par le gouvernement belge. Celui-ci n'accorde ce visa que sur avis conforme des bourses officielles du travail. En ce qui concerne les sujets polonais, la gratuité du passeport est accordée par leur gouvernement à ceux-là seulement dont le contrat d'embauchage a été approuvé par le gouvernement belge. L'économie de quelques centaines de francs que constitue cette faveur est suffisante pour enrayer l'émigration polonaise à destination de la Belgique sans intervention du gouvernement belge.

D'autre part, à défaut de réglementation, rien n'empêche des ouvriers étrangers embauchés à grands frais

par un industriel belge de désertier après quelques jours d'emploi pour aller travailler dans une autre entreprise. Leur sortie même du pays ne peut être prévenue que par un subterfuge consistant dans l'usage d'un passeport collectif détenu par l'agent d'immigration.

On fait valoir aussi contre l'absence de réglementation qu'elle met le gouvernement belge dans l'impossibilité de traiter avec les gouvernements de pays étrangers dont des ouvriers sont désirés en Belgique, pour fixer de commun accord les garanties dont leur immigration devrait être entourée.

Ces raisons sont-elles suffisantes pour justifier la réglementation? Nul ne songerait à discuter celle-ci s'il ne s'agissait que de mesures ayant pour objet la moralité et la salubrité. Mais les appréhensions sont motivées par le danger qu'il y aurait à laisser apprécier par un Ministre, éventuellement influencé par la considération d'intérêts de parti ou de classe, s'il y a lieu d'opposer un veto à l'immigration d'ouvriers de telle ou telle spécialité en raison de l'état du marché de la main-d'œuvre. Il appartiendrait au Ministre d'apprécier si la pénurie de main-d'œuvre est réelle. Sans doute pourrait-il se fonder sur les avis des bourses du travail; mais rien n'assure que celles-ci soient suffisamment indépendantes ni surtout qu'elles soient vraiment en mesure de constater si dans telle ou telle spécialité de travail, la main-d'œuvre nationale est suffisante tant en qualité qu'en quantité.

Le problème est grave et les industriels ont lieu de redouter que des restrictions à l'immigration de main-d'œuvre étrangère en Belgique troublent l'économie générale du pays en privant l'industrie des éléments ouvriers indispensables tant à sa prospérité qu'à l'essor de la nation toute entière. Nous ne voulons cependant pas préjuger des propositions définitives qu'a préparées une commission interministérielle composée de fonctionnaires et chargée de l'élaboration d'un projet de loi réglementant l'entrée et le séjour des étrangers en Belgique. Ce projet attend l'approbation du Conseil des ministres. Sans doute sera-t-il quelque jour prochain déposé au Parlement. Nous exprimons le vœu, dans l'intérêt national, que ce projet ne contienne, à côté de dispositions utiles pour la salubrité, la morale et la sécurité ainsi que pour la sauvegarde des droits des parties et le respect de leurs obligations réciproques, aucune clause susceptible de priver tôt ou tard l'industrie belge de la liberté de l'embauchage des ouvriers étrangers nécessaires à son essor futur.

CHRONIQUE DE L'ÉTRANGER

FRANCE.

L'adaptation à la réforme monétaire du système économique de la France, que nous avons prévue, dans nos précédentes chroniques, plus facile à se réaliser qu'en Belgique pour diverses causes, n'est plus loin d'être complètement achevée.

Les derniers mois de 1928 et les premiers de 1929 ont accusé un sensible développement économique, sauf en de rares branches de la production. Mais là où l'on constate un ralentissement d'activité, on se trouve généralement en présence d'une crise qui n'est pas particulière à l'industrie française. C'est le cas pour les textiles notamment qui dans tous les pays sont touchés par l'absence d'ordres. La balance commerciale est aussi l'objet de certaines préoccupations du monde industriel, mais le déficit qu'elle accuse n'est pas encore inquiétant.

D'une manière générale, il y a amélioration de la situation sur 1928 et surtout sur 1927. Cette amélioration se manifeste par l'augmentation du rendement de la taxe sur le chiffre d'affaires, la reprise du trafic des chemins de fer, l'accroissement de la consommation d'énergie électrique, la décroissance du chômage et même, dans certaines industries, la pénurie de la main-d'œuvre.

On verra plus loin les progrès réalisés dans le domaine des finances publiques qui permettent d'entreprendre dès l'année prochaine le programme de réduction d'impôts, tant attendu des contribuables.

Le marché des capitaux est de plus en plus actif et en quelques mois Paris s'est assuré parmi les grands centres financiers internationaux une place au moins aussi importante que celle qu'il occupait avant-guerre.

Nous ne pouvons songer dans une chronique aussi brève, à donner ne fût-ce qu'un aperçu de tous les aspects de l'activité industrielle, commerciale et financière française. Nous nous bornerons à en décrire quelques-uns aujourd'hui en nous efforçant de choisir les plus caractéristiques et ceux qui sont l'objet de l'attention des milieux économiques.

Le projet de budget pour 1930.

En exécution de la promesse qu'il avait faite, M. Chéron, Ministre des Finances, a fait distribuer aux Chambres, dès la fin du mois de mai 1929, le projet de budget de l'exercice 1930. Ainsi le Parlement aura-t-il l'occasion — qui de longtemps ne s'est plus présentée — d'examiner et de discuter en détail les prévisions de recettes et de dépenses sans qu'il faille recourir au déplorable système des douzièmes provisoires ou écourter des débats d'une particulière importance.

En résumé, le projet de budget se présente comme suit :

DÉPENSES	
Dette publique	22.533 millions
Pouvoirs publics	98 »
Services généraux des ministères	24.061 »
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics ...	1.355 »
Remboursements, restitutions et non-values	619 »
	48.666 millions
RECETTES	
Impôts et revenus	42.826 millions
Monopoles et exploitations industrielles .	567 »
Revenus du domaine	487 »
Recettes d'ordre	2.360 »
Produits divers	2.208 »
Ressources exceptionnelles	250 »
Produits recouvrables en Algérie	24 »
	48.722 millions

L'excédent prévu de recettes n'est que de 56 millions environ, ce qui est peu évidemment pour un budget de 48 1/2 milliards, mais ce n'est là qu'un chiffre provisoire, dont on ne doit pas surévaluer l'importance. Ce qu'il faut c'est, surtout, voir dans quel esprit ont été faites les évaluations de recettes et de dépenses et dans quel sens on peut espérer ou craindre de voir évoluer ce solde.

L'exposé des motifs signale les deux préoccupations dominantes du ministre qui furent de comprimer les augmentations de crédits réclamées par les divers départements ministériels et d'alléger les charges qui pèsent sur les contribuables:

« Grâce à une compression énergique des demandes formulées, écrit M. Chéron, nous avons pu ramener à 3,300 millions les suppléments de crédits (1) et nous vous apportons une réduction de 1 1/2 milliard des impôts. Tel est la physionomie du projet de budget de 1930: d'un côté une plus large dotation des services publics, de l'autre, une très notable réduction des des charges fiscales ».

Les augmentations de dépenses sont dues en ordre principal au rajustement des pensions de guerre et des pensions d'ancienneté qu'il faut opérer, ainsi que des traitements des fonctionnaires. Le supplément de dépenses atteindra pour ce seul poste 1,690 millions de francs.

Les dépenses sociales contribuent pour 535 millions aux augmentations de crédits demandées; les encouragements à la production nationale pour 350 millions. Dans cette dernière catégorie de dépenses on peut

(1) Les demandes des différents ministères auraient entraîné, si on les avait admises, six milliards de dépenses supplémentaires.

signaler des relèvements importants aux crédits alloués pour la construction et la réfection des routes, des ports maritimes, des voies navigables, la reconstitution du domaine forestier et l'achèvement de travaux hydrauliques.

Les budgets des ministères de la guerre, de la marine et de l'aéronautique prévoient 340 millions supplémentaires pour l'amélioration de la situation matérielle des troupes et les travaux de mise en état de défense de la frontière, 197 millions d'augmentation pour la marine et 180 millions pour l'aéronautique.

Du côté des recettes, il y a lieu de noter tout d'abord que les évaluations qui ont servi de base à l'établissement du projet de budget pour 1930 sont établies, pour les impôts indirects, sur les résultats connus des recouvrements effectués en 1928. C'est donc une estimation prudente puisque les recettes de 1929 accusent déjà de sensibles plus-values par rapport à l'année précédente. Les impôts directs, l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et la taxe sur le chiffre d'affaires ont toutefois été évalués directement, ce qui a paru plus rationnel.

Comme nous l'avons dit, M. Chéron a cru ne pas devoir ajourner l'application de la politique de réduction d'impôts réclamée par le monde industriel, financier et commercial. Aussi propose-t-il la réforme de divers impôts en s'inspirant à la fois de considérations d'ordre social et d'ordre économique. D'ordre social, en réduisant de plus de 700 millions les ressources demandées aux impôts directs qui frappent les contribuables chargés de famille et celles qui proviennent des petites et moyennes successions. D'ordre économique, en proposant l'aménagement de trois taxes : taxe de mutation, impôt sur les transports et taxe de luxe. Quelques retouches au régime fiscal des valeurs mobilières sont également soumises à l'approbation du Parlement. Elles intéressent particulièrement le marché financier français qui tend en ce moment à reprendre sa place de grand centre de placement parmi les principaux marchés du monde.

« Toutes ces mesures, conclut l'exposé des motifs, sont réalisées dans le cadre d'un budget en parfait équilibre. Pour préparer des disponibilités dans l'avenir, nous devons poursuivre une politique de conversion et d'amortissement de la dette publique, développement naturel et conséquence logique du redressement financier.

» Les opérations auxquelles viennent de procéder, avec un entier succès, la Caisse Autonome et la Ville de Paris montrent quelles économies l'Etat réalisera dès qu'il pourra, à son tour, effectuer des conversions.

» Par ailleurs, la Caisse Autonome qui, grâce aux ressources que les lois de 1926 lui ont affectées et à l'excellente gestion qui assure sa prospérité, a déchargé l'Etat du poids de la dette flottante et en a si heureusement diminué le volume, peut maintenant porter ses efforts sur la dette consolidée. »

On verra, par une brève analyse du rapport de la Caisse pour l'exercice 1928, dans quelle large mesure, en effet, l'amortissement et l'aménagement de la dette

flottante et d'une partie de la dette consolidée, allège déjà le budget pour 1930 et allégera surtout les budgets futurs.

Le rapport de la Caisse autonome d'amortissement pour 1928.

Le rapport annuel qui vient d'être adressé au Ministre des Finances et distribué au Parlement fait ressortir comment, au cours de l'année dernière, a été acheminé l'exécution du programme préliminaire qui devait, au début de 1929, permettre à la Caisse Autonome de commencer l'amortissement proprement dit de la dette publique.

Au début de juin 1928, la Caisse terminait en effet le remboursement de 48 milliards de bons à 1, 3 ou 6 mois et à un an, pris en charge en 1926, remplacés progressivement pour 12.600 millions par des titres amortissables à long terme et pour 35.500 millions par des bons à deux ans. Elle réalisait en même temps, malgré l'allongement des échéances, réduites de 7 milliards à 1.400 millions par mois, une économie annuelle de 470 millions sur les intérêts.

La Caisse a poursuivi, au cours de l'année dernière, la réorganisation du Monopole des Tabacs sur des bases industrielles en améliorant la culture et en organisant le service des ventes. Sa gestion s'est traduite en 1928 par un accroissement du produit des ventes d'environ 300 millions.

Aménageant ses ressources en vue de l'effort important qu'elle prévoyait pour 1929, elle a profité de l'absence d'échéances de bons au cours du deuxième semestre 1928 pour se constituer une provision qui atteignait 6 milliards au 31 décembre 1928, en même temps que le Parlement, sur sa suggestion, l'autorisait à concourir, par voie de rachat en Bourse, à l'amortissement des rentes françaises.

Le rapport indique sommairement comment dans ces conditions, la Caisse a pu envisager pour 1929 un programme comportant l'amortissement de rentes pour plus de 4 milliards et une réduction de la circulation de Bons de la Défense Nationale supérieure à 7 milliards, soit 5 milliards par consolidation et 2 milliards par remboursement direct, en vue de ramener à 28 milliards la masse de 48 milliards prise en charge à la fin de 1926.

L'exécution de ce programme, en bonne voie dès maintenant, aura un triple effet : 1° amélioration du marché des rentes et par là des conditions d'intérêt auxquelles le commerce et l'industrie pourront se procurer les capitaux dont ils ont besoin ; 2° suppression progressive du risque que la dette flottante formée par des Bons faisait courir au Trésor ; 3° réduction des charges budgétaires par suite de l'annulation des rentes rachetées (au 30 juin 1929, 2.200 millions en capital nominal correspondant à 105 millions de rente), réduction destinée à s'amplifier encore grâce aux conversions de 1931 que ces rachats préparent.

Les dettes françaises de guerre.

Si l'accord réalisé autour du plan Young par les experts de l'Allemagne et de ses créanciers a été l'événement capital de ces derniers mois pour les nations européennes qui prirent part à la guerre, le problème de la ratification des accords au sujet des dettes de la France envers l'Angleterre et les Etats-Unis a été, pour nos voisins, une question à peu près aussi importante et de la solution de laquelle dépendait l'avenir de ses finances publiques et de son marché financier.

La lenteur relative des négociations des experts, dont il fallait attendre la décision avant de soumettre aux Chambres le projet de ratification des accords Mellon-Bérenger et Caillaux-Churchill, a mis le gouvernement et le parlement français, coincés par l'échéance du 1^{er} août, dans la nécessité d'examiner avec une certaine hâte les données du dilemme : payer le 1^{er} août aux Etats-Unis 407 millions de dollars pour éteindre la dette commerciale française des stocks ou ratifier purement et simplement l'accord de 1926 qui englobe la dette commerciale et politique et en répartit le règlement sur une période de 62 années.

M. Frédéric Jenny, dans le supplément économique du « Temps » du 14 juillet, a précisé clairement les aspects pratiques du problème.

« Supposons un instant, dit-il, que la Chambre refuse d'approuver l'accord et que les 407 millions de dollars — plus de 10 milliards de francs — soient payés aux Etats-Unis le 1^{er} août. Ce versement, étant donné nos larges disponibilités en devises étrangères et grâce aux précautions qu'a sans doute prises le Trésor, pourrait matériellement être effectué. Mais il serait pour la France un sacrifice très lourd, en raison de son importance même et aussi parce que la différence entre le susdit montant de notre dette commerciale et la valeur actuelle des versements annuels prévus dans l'accord Mellon-Bérenger pour l'éteindre — valeur beaucoup inférieure à ce montant — serait une perte sèche.

» On concevrait qu'un tel sacrifice fût consenti s'il pouvait en résulter une amélioration quelconque dans la position de la France vis-à-vis de ses créanciers. Or, apparemment, ce n'est point le cas, au contraire.

» En premier lieu, l'accord Mellon-Bérenger serait fatalement caduc. Seule notre dette commerciale serait éteinte. La dette politique, représentée par des bons du Trésor français qui se trouvent entre les mains du gouvernement américain, subsisterait intégralement et deviendrait exigible. Elle s'élève en capital à 2.933 millions de dollars, et il s'y ajoutait, le 15 juin 1925, 881 millions d'intérêts échus. Compte tenu des intérêts supplémentaires dont ce montant se verrait grossi depuis cette date — car les sommes versées dans l'intervalle aux Etats-Unis, à titre d'exécution provisoire de l'accord Mellon-Bérenger, ne couvrent qu'une faible partie de ces intérêts — l'ensemble de notre dette politique envers les Etats-Unis dépasserait 4 milliards de dollars. Et ce chiffre représenterait plus du double de la valeur des annuités totales prévues dans le dit accord...»

Ce sont ces données essentielles de la question que M. Poincaré a longuement exposées à la tribune de la Chambre tout en confrontant les thèses des partisans et des adversaires de la ratification.

Il est bien certain que dans l'hypothèse de la non-ratification et par conséquent du remboursement de la dette commerciale française le 1^{er} août, le gouvernement français se serait trouvé dans la nécessité de reprendre les négociations avec le gouvernement américain afin de régler les modalités du remboursement de la dette de guerre.

Qu'auraient donné ces négociations ?

Les adversaires de la ratification exprimaient l'espoir que les Etats-Unis, tenant compte du sacrifice consenti par la France en remboursant intégralement sa dette commerciale, auraient fait des concessions — d'ailleurs légitimes — pour la dette politique.

Mais l'attitude prise par les Américains, et dont ils ne se sont jamais départis, n'autorisait pas beaucoup d'espoir et on ne voit pas très bien comment les négociateurs français auraient pu obtenir des concessions suffisantes pour compenser la perte considérable résultant du remboursement massif, à l'échéance, de la dette des stocks.

Les partisans de la ratification des accords, qui se groupaient autour de M. Poincaré et du gouvernement, si persuadés qu'ils étaient de la nécessité par la France d'approuver les conventions de 1926 n'en estimaient pas moins, pour la plupart, que certaines réserves devaient être formulées et qu'il serait profondément injuste que la France fut obligée de payer au titre de ses dettes de guerre plus qu'elle ne recevrait elle-même de l'Allemagne.

Cette réserve, cette clause de sauvegarde comme on l'a appelée, les Américains n'ont jamais voulu l'insérer dans les accords pour la raison qu'ils ne veulent en aucune façon établir un lien entre les dettes interalliées et les réparations.

Il ne restait dès lors au Parlement français qu'à formuler unilatéralement cette réserve, en déclarant expressément que dans son opinion les versements à effectuer aux Etats-Unis et à l'Angleterre ne pourront l'être que dans la mesure où l'Allemagne remplira elle-même ses obligations envers la France.

La valeur juridique de cette réserve, qui ne pouvait avoir de place dans la loi de ratification, est évidemment nulle. Mais elle « aura la valeur morale d'un avertissement donné honnêtement par un débiteur qui ne veut pas promettre plus qu'il ne pourra tenir ».

C'est dans cet esprit que la Chambre, par 300 voix contre 292, et le Sénat, par 242 voix contre 30, ont voté la loi autorisant le président de la République à ratifier les accords.

Voici le texte par lequel la Chambre a formulé ses réserves :

« La Chambre, au moment où se pose devant elle le problème de la ratification des accords de Londres et de Washington et à la veille du jour où le gouvernement va prendre part aux travaux de la Conférence

internationale, renouvelle ses sentiments de fraternité aux nations qui ont lutté à ses côtés dans la guerre mondiale.

» Considérant que la France, sous peine de troubler gravement son économie nationale, ne pourra trouver les moyens nécessaires à l'exécution des accords du 25 avril et du 12 juillet 1928 que dans l'accomplissement régulier des obligations de l'Allemagne, déclare que les charges imposées au pays du fait des dits accords doivent être couvertes exclusivement par les sommes que l'Allemagne aura à payer à la France en dehors de celles destinées aux réparations. »

La situation des marchés financiers et des banques.

Alors que New-York enregistre presque chaque jour des soubresauts désordonnés des taux du call money, que Londres reste sous la menace d'une élévation du taux de la Banque d'Angleterre et que Berlin accuse toujours la même disette de capitaux, Paris ne souffre guère de cette tension monétaire qui se manifeste sur les principaux marchés. L'argent est abondant et l'on ne semble pas se ressentir beaucoup des augmentations de capital qui ont été réalisées au cours des derniers mois par d'assez nombreuses sociétés.

Le taux officiel d'escompte est toujours fixé à 3 1/2 p. c. et l'escompte hors banque se fait à 3 5/8 p. c. L'argent au jour le jour, sauf aux échéances de fin de mois où il est plus recherché, vaut 2 3/4 à 3 p. c.

Sans être encore très important, le marché des acceptations de banque, qui s'est formé à Paris, accuse un mouvement ascensionnel encourageant: les quatre grandes sociétés de crédit (Crédit Lyonnais, Société Générale, Comptoir National d'Escompte, Crédit Industriel et Commercial) ont, en quinze mois, porté de moins de 300 millions à plus d'un milliard de francs le chiffre de leurs opérations d'acceptations. Ce sont surtout les banques allemandes et des pays de l'Europe Centrale qui usent ainsi des conditions avantageuses que leur offre actuellement le marché de Paris.

Une des raisons qui expliquent cette fermeté des taux et cette aisance monétaire est la situation exceptionnellement brillante de la Banque de France qui a poursuivi, conformément à l'esprit dans lequel la stabilisation avait été entreprise, le renforcement de son encaisse-or. En 13 mois, c'est-à-dire, du 25 juin 1928 au 19 juillet 1929, l'accroissement a été de 7,851 millions de francs. Il s'est fait par des achats de pièces d'or au public, et par des achats de lingots à l'étranger: 2.300 millions environ au public, plus de 5 milliards à New-York et moins de 400 millions à Londres.

On ne peut manquer de souligner l'esprit de solidarité internationale qui a guidé les dirigeants de la Banque de France dans la réalisation pratique de leur politique de renforcement de l'encaisse.

A New-York, les achats massifs de la Banque de France ont largement aidé le Federal Reserve Board dans sa tentative de résorber l'inflation excessive due surtout à l'abondance des stocks d'or enfouis dans les caves des Banques de Réserve.

Au contraire, à Londres, les achats ont été très modérés et n'ont jamais porté que sur une partie des arrivages de métal jaune venant de l'Afrique du Sud. Encore ont-ils toujours été faits d'accord avec la Banque d'Angleterre qui se trouve dans la nécessité de défendre la livre sterling avec beaucoup de soins.

Parallèlement à l'accroissement d'encaisse, on note une augmentation des billets en circulation et une réduction légère des réserves de devises.

	25 juin 1928	19 juillet 1929
	(En millions de francs)	
Billets en circulation	58.772	64.110
Comptes courants :		
du Trésor	5.079	6.012
de la Caisse Autonome	1.934	6.042
Autres engagements	5.744	6.450
Total des engagements à vue	71.530	82.614
Disponibilités à vue sur l'étranger	15.985	7.334
Effets négociables achetés à l'étranger	10.545	18.475
Total des réserves	26,530	25.809

Quant au rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue, il est passé de 40,45 p. c. au moment de la stabilisation à 44,53 p. c., soit une couverture près de 10 p. c. supérieure au minimum de 35 p. c. prescrit par la loi du 25 juin 1928.

On remarquera que si l'ensemble des devises détenues aujourd'hui par la banque s'élève à un montant à peu près équivalent à celui dont elle disposait il y a un an, une grosse partie des disponibilités à vue ont été remplacées par des effets négociables qui assurent un meilleur rendement et peuvent, en cas de besoin, être mobilisés presque aussi promptement que les dépôts chez des correspondants étrangers.

Le portefeuille d'effets de commerce sur la France était très mince au moment de la réforme monétaire et l'on pouvait espérer que la modicité et la stabilité du taux officiel d'escompte amèneraient les banques privées et les particuliers à présenter des traites en beaucoup plus grand nombre aux guichets de la banque. C'est ce qui s'est produit: de 2,972 millions en juin 1928, le portefeuille passe à 7,725 millions en juillet 1929, chiffre qui se rapproche assez sensiblement du milliard et demi d'effets détenus en 1913.

Cette fermeté du marché monétaire n'a pas manqué de favoriser l'activité des grandes banques françaises qui ont pu, presque toutes, augmenter le taux de leurs dividendes pour l'exercice 1928.

Le développement de leurs opérations apparaîtra dans le tableau suivant qui groupe les principaux postes des quatre principales banques françaises:

	Espèces en caisse et en banque		Portefeuille (Effets et bons)		Prêts, comptes débi- teurs et correspond.		Comptes courants, créditeurs et dépôts	
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
	(En millions de francs)							
Janvier	3.718	2.710	17.192	21.388	8.600	14.120	27.702	35.520
Février	3.218	2.668	17.593	21.075	8.544	14.951	27.574	35.954
Mars	2.999	2.605	18.186	20.815	8.949	14.078	28.329	34.685
Avril	4.024	2.390	17.718	20.219	10.148	14.487	30.083	34.060
Mai	5.148	—	18.878	—	12.561	—	34.692	—
Juin	3.263	—	20.109	—	12.464	—	33.651	—
Juillet	2.750	—	20.806	—	12.959	—	34.256	—
Août	2.893	—	20.722	—	12.597	—	33.796	—
Septembre	2.161	—	20.912	—	12.745	—	33.376	—
Octobre	2.632	—	20.457	—	13.460	—	33.988	—
Novembre	2.460	—	20.763	—	13.714	—	34.391	—
Décembre	2.735	—	21.220	—	13.735	—	35.175	—

Tout comme en Belgique, la stabilisation monétaire faite et les premières adaptations réalisées, les banques ont procédé à des augmentations de capital :

En février 1929, le Crédit Commercial de France, après fusion avec la Banque de Mulhouse a porté son capital de 126 à 210 millions ;

En mars 1929, la Banque de l'Union Parisienne élève le sien de 150 à 200 millions et le Crédit Lyonnais de 255 à 408 millions (l'assemblée générale ayant même autorisé le conseil à augmenter le capital-actions jusqu'à concurrence de 750 millions) ;

En avril 1929, la Banque de Paris et des Pays-Bas élève son capital de 200 à 300 millions et la Société Générale porte le sien de 300 à 625 millions ;

Enfin en mai 1929, le Comptoir National d'Escompte de Paris a porté son capital de 250 à 400 millions.

L'industrie charbonnière française en 1928.

Si l'industrie charbonnière française ne représente qu'une faible partie de la production mondiale et même à peine un peu plus de 10 p. c. de la production européenne, elle est pour la France d'un appoint considérable puisqu'elle fournit au pays environ les 2/3 de ses besoins en combustibles.

Les mines françaises, dont on extrait à peu près toutes les qualités de charbon, couvrent à présent quelque 1.363.000 hectares, dont 700.000 hectares, soit environ la moitié, sont exploités. Certaines qualités de charbons n'existent qu'en quantités limitées, notamment l'anhracite et le charbon de soute.

La production charbonnière française est répartie dans une douzaine de régions parmi lesquelles celle du Nord et du Pas-de-Calais sont les plus importantes.

Les chiffres suivants indiquent le développement pris par l'industrie charbonnière française depuis le début du siècle dernier et marquent l'arrêt provoqué par les destructions systématiques allemandes dans la zone du front.

Production française de charbon.

(Sarre non comprise)

1811	774.000	tonnes
1831	1.760.000	»
1841	3.410.000	»
1861	9.423.000	»
1881	19.766.000	»
1901	32.325.000	»
1913	40.844.000	»
1915	19.533.000	»
1919	22.441.000	»
1928	52.429.000	»

La production des mines du Nord et du Pas-de-Calais à elle seule dépasse 33 millions de tonnes, ce qui explique en majeure partie la progression marquée de production totale entre 1919 et 1928.

Les principales sociétés minières du Nord et du Pas-de-Calais sont :

La **Compagnie des Mines d'Aniche**. Production en 1928 : 4.436.000 tonnes de houille, 812.000 tonnes d'agglomérés, 439.000 tonnes de coke, 11.000 tonnes de goudron, 11.000 tonnes de brai et 5.000 tonnes de sulfate d'ammoniaque.

La **Compagnie des Mines d'Anzin**. Production en 1928 : 4.456.000 tonnes de houille, 862.000 tonnes d'agglomérés, 274.000 tonnes de coke, 8.500 tonnes de goudron, 3.900 tonnes de sulfate d'ammoniaque et 1.800 tonnes de benzol.

La **Compagnie de Béthune**. Production en 1928 : 2 millions 290.000 tonnes de houille ; en 1927 : 405.000 tonnes de coke, 11.000 tonnes de goudron, 5.000 tonnes de sulfate d'ammoniaque et 2.000 tonnes de benzol.

La **Compagnie des Mines de Bruay**. Production en 1928 : 3.150.000 tonnes de houille.

La **Compagnie des Mines de Courrières**. Production en 1928 : 4.122.000 tonnes de houille.

La **Société des Mines de Dourges**. Production en 1928 : 2.150.000 tonnes de houille et 325.000 tonnes de coke.

La **Compagnie des Mines de l'Escarpelle**. Production en 1928: 1.250.000 tonnes de houille et 160.000 tonnes de briquettes.

La **Société des Mines de Lens**. Production en 1928: 3.883.000 tonnes de houille, 750.000 tonnes de coke et 115.000 tonnes d'agglomérés. En 1928, la société a mis en activité une section appelée à fabriquer l'ammoniaque synthétique et une usine électro-chimique.

La **Société Houillère de Liévin**. Production en 1928: 1.675.000 tonnes de houille.

La **Compagnie des Mines de Marles**. Production en 1928: 3.141.000 tonnes de houille, 82.000 tonnes de coke, 3.500 tonnes de goudron et 1.200 tonnes de sulfate d'ammoniaque.

La **Compagnie des Mines d'Ostricourt**. Production en 1928: 1.511.000 tonnes de houille et 250.000 tonnes d'agglomérés.

La **Compagnie des Mines de Vicoigne, Noeux et Dro-court**. Production en 1928: 3.367.000 tonnes de houille; en 1927: 502.000 tonnes de coke, 450.000 tonnes d'agglomérés, 16.000 tonnes de goudron, 6.000 tonnes de sulfate d'ammoniaque et 3.000 tonnes de benzol.

Nous mentionnerons aussi:

Dans les provinces lorraines: la **Société Houillère de Sarre-et-Moselle** (2.415.000 tonnes de houille en 1928), les **Houillères de Petite-Rosselle** (2.251.000 T. en 1927) et la **Rouve** (843.000 tonnes en 1927).

Dans la région de la Loire: La **Compagnie des Mines de Roche-la-Molière et Firminy** (1.006.000 tonnes en 1927), la **Société des Mines de la Loire** (923.000 tonnes en 1928), la **Société des Houillères de Montrambert et la Béraudière** (862.000 tonnes en 1927).

Dans la Bourgogne et le Nivernais: la **Société des Mines de Houille de Blanzy** (2.235.000 tonnes en 1927).

Dans le Gard: la **Société des Mines de Grand-Combe** (806.000 tonnes en 1927).

Enfin signalons les mines domaniales de la Sarre, qui produisent 12.500.000 tonnes par an et resteront la propriété de l'Etat français en vertu du Traité de Versailles quelque puisse être le résultat du plébiscite qui aura lieu 15 ans après la signature du Traité. Il est possible cependant que l'Etat vendra ses droits à ce moment.

Nous avons dit que la France ne produisait pas les quantités de combustible nécessaires à ses besoins. Elle reste un pays importateur de charbon, surtout de provenances anglaise et américaine.

On peut évaluer à 69 millions de tonnes environ la consommation française totale de charbons de toutes qualités en 1928. Cette consommation se répartit à peu près comme suit:

- 10 millions de tonnes converties en coke;
- 4 millions de tonnes converties en briquettes;

4 millions de tonnes employées par les mines pour la production d'énergie électrique ou par les usines de sous-produits;

16 millions de tonnes consommées par les industries;

12 millions de tonnes consacrées aux usages domestiques;

10 millions de tonnes fournies aux Compagnies de Chemins de fer;

8 millions de tonnes absorbées par les stations d'énergie thermo-électrique;

5 millions de tonnes fournies aux usines à gaz.

Ainsi donc 18 millions de tonnes, soit 26 p. c. de la consommation globale, sont retenues par les charbonnages eux-mêmes pour la fabrication du coke et des sous-produits. Avant la guerre, les sociétés minières ne conservaient guère qu'une faible partie de leur production et elle était distribuée aux ouvriers mineurs ou servait à alimenter des machines. A présent les charbonnages ont tendance à transformer eux-mêmes la plus grande partie de leur charbon pour le fournir aux consommateurs directement sous la forme où ils l'emploient.

L'industrie charbonnière française, encore qu'elle ne produit pas toute la quantité de charbon nécessaire à ses industries n'en souffre pas moins de la crise de mévente qui paralyse l'activité des mines européennes. Cette crise peut paraître au premier examen assez inexpliquable. Jamais, avant la guerre, on eut pu croire qu'elle se produirait. Bien au contraire, on craignait plutôt que l'accroissement de la production des houillères ne pourrait pas se faire pari passu avec l'augmentation des besoins industriels de plus en plus pressants. On s'imaginait volontiers que la production de combustible serait de plus en plus déficitaire et c'est ce qui a poussé à la mise en exploitation de gisements encore vierges, notamment dans la Ruhr, en Hollande et dans la Campine Belge.

Or, à présent, on constate une accumulation générale des stocks sur le carreau des mines. La consommation européenne qui était de quelque 586 millions de tonnes en 1913 et qui aurait dû s'élever à plus de 700 millions de tonnes actuellement est un peu inférieure à ce qu'elle était avant-guerre.

A quoi attribuer ce phénomène:

En premier lieu aux progrès réalisés dans l'utilisation du lignite en Allemagne, qui fournit avec les procédés actuels, un combustible très acceptable pour un certain nombre d'industries et qui a l'avantage d'être très bon marché.

En second lieu, il est certain que l'emploi beaucoup plus généralisé de l'essence, d'huiles lourdes ou de mazout, pour certaines machines, diminue d'autant la consommation de houille. La marine britannique, avant d'utiliser le combustible liquide, brûlait annuellement 1.700.000 tonnes de charbon. Elle n'en consomme plus aujourd'hui que 326.000 tonnes. Il est bien certain qu'une situation identique se présente pour les marines des autres nations européennes.

Enfin, les progrès réalisés dans les autres méthodes

d'utilisation des dérivés du charbon réduisent également la consommation de houille crue.

C'est donc en présence d'une crise européenne de sous-consommation que l'on se trouve. Elle touche la France aussi bien que les autres producteurs européens, à cause du prix élevé des charbons français d'une part et de la médiocre qualité de certains gisements d'autre part, ce qui permet à l'Angleterre et à l'Allemagne notamment une concurrence assez facile, même sur les marchés français.

Diverses mesures ont été envisagées pour remédier à cet état de chose. Les plus efficaces paraissent devoir être une réorganisation de la production et la recherche d'une utilisation plus rationnelle des charbons français.

A la vérité, peu de progrès ont été réalisés jusqu'à présent dans la voie d'une réorganisation de la production mais il semble qu'on pourrait y arriver par les méthodes suivantes :

a) fermeture, au moins temporaire, des mines dont le rendement est insuffisant et dont l'exploitation se traduit par des pertes comme c'est le cas dans certaines régions du centre de la France ;

b) conclusion d'accords entre les sociétés de charbonnages et les industries métallurgiques et chimiques, principales consommatrices de houille. Signalons que de tels accords ont déjà été signés et nous pourrions citer les communautés d'intérêt qui lient les Mines de Lens et les Aciéries du Nord et de l'Est, les Mines d'Anzin et les Aciéries de la Marine, les Mines d'Aniche et les Aciéries de Denain et d'Anzin, les Mines de Douchy et la Société Métallurgique de Senelle-Maubeuge, les Mines de Béthune et les Aciéries de France, les Mines de Dourges et les Hauts Fourneaux de Saulnes, etc.

D'autre part, il serait possible de consommer dans le pays certaines qualités de charbon extraites des mines françaises et qui sont actuellement exportées, si, à côté des lieux d'extraction on installait par exemple des centrales d'énergie thermo-électrique qui n'auraient pas de peine à vendre leur courant aux nombreuses industries régionales et si l'on poussait au développement de l'industrie des dérivés chimiques du charbon. Déjà quelques sociétés ont compris les avantages qu'elles pourraient retirer du traitement sur place des houilles extraites de leurs mines et, en ces dernières années on a vu la production française de sulfate d'ammoniaque, de goudron, de brai, d'huiles légères, de naphthaline et de créosote augmenter considérablement.

La crise, on le voit, n'est pas vraiment grave et l'on peut même dire que les charbonnages français ont, en général, des perspectives plus brillantes que la plupart des charbonnages européens.

L'industrie sidérurgique française en 1928.

Chaque année la Commission de Direction du Comité des Forges de France, présente un rapport dans lequel est passé en revue l'activité des industries

métallurgiques. Celui qui a été soumis le 16 mai dernier à l'assemblée générale, contient quelques indications qui valent d'être résumées.

Alors que l'on avait constaté en 1927 une légère diminution de la production de fonte et d'acier brut comparativement à l'année précédente et une régression de la consommation intérieure d'acier, on note pour 1928 une très sensible amélioration de l'activité des industries métallurgiques. La production de fonte a atteint l'an dernier 10.097.000 tonnes contre 9.326.000 tonnes en 1927. La production d'acier s'est élevée à 9.387.000 tonnes contre 8.306.000 tonnes en 1927 ; ces résultats font apparaître un accroissement de 771.000 tonnes pour la fonte et de 1.081.000 tonnes pour l'acier.

La production des produits finis peut être évaluée à 5.600.000 tonnes en 1928 contre 5.300.000 tonnes en 1927.

Le rapport souligne ensuite l'amélioration qui s'est produite pendant l'année écoulée sur le marché français des produits métallurgiques. Les ventes absorbées en 1928 par le marché intérieur ont représenté 61 p. c. de la production d'acier réalisée dans les frontières douanières françaises ; ce coefficient n'avait été que de 53 p. c. en 1927 après avoir atteint 66 p. c. en 1926.

La nécessité de satisfaire les besoins nationaux a par contre quelque peu détourné les industries métallurgiques françaises des marchés d'exportation. Les expéditions hors frontière n'ont atteint que 4.426.000 tonnes en 1928 contre 4.976.000 tonnes en 1927.

La différence en moins provient principalement de la Grande-Bretagne. Celle-ci qui avait importé en 1926 550.000 tonnes, et en 1927, 897.000 tonnes d'aciers laminés a ramené en 1928 ses importations à 497.000 tonnes. C'est là la conséquence de la reprise du travail dans la métallurgie anglaise après la grève minière qui avait arrêté l'extraction de la houille pendant les derniers mois de 1926 et au début de 1927.

Malgré la diminution d'environ 550.000 tonnes que l'on constate ainsi sur l'ensemble des exportations françaises de produits métallurgiques non transformés, il est intéressant de souligner que ces exportations figurent encore dans la balance commerciale pour plus de 3 milliards de francs.

Il ne faudrait pas conclure d'ailleurs, de l'examen des statistiques douanières, que la métallurgie française à ralenti ses efforts pour le maintien de ses débouchés à l'étranger. Mais les résultats qu'elle peut espérer attendre sont forcément limités par le développement de la production dans les autres pays et par l'importance des excédents de tonnage non absorbés par les marchés concurrents. La perspective d'une lutte encore plus difficile pour le maintien de leur clientèle d'exportation doit pousser les sociétés métallurgiques à poursuivre le développement du marché intérieur métropolitain et colonial et à rechercher d'une façon générale l'abaissement continu des prix de revient.

Ces préoccupations essentielles n'ont pas été perdues de vue en 1928 par le Comité des Forges. Le rapport indique, à ce sujet, que de sérieux efforts ont

été poursuivis pour favoriser les progrès de la consommation métallurgique à l'intérieur du territoire et pour résoudre les questions relatives à l'obtention des matières premières, aux transports par voie ferrée, aux charges fiscales et au régime douanier.

La consommation en France des principaux produits de la grosse métallurgie s'est accrue notablement en 1928, mais elle ne représente encore que 170 kilos par habitant, alors qu'elle atteint 430 kilos aux Etats-Unis. Pour favoriser son développement, le Comité des Forges a constitué en octobre 1928, un accord avec le Comptoir Siderurgique de France, la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Constructions Métallurgiques et les groupements du commerce siderurgique, une association dite Office Technique pour l'Utilisation de l'Acier, qui a pour objet de recueillir la documentation relative à la consommation de l'acier et d'accroître l'utilisation des produits métallurgiques, soit dans les emplois déjà connus, soit dans des emplois répondant à des besoins nouveaux. L'effort principal de l'Office a porté sur l'utilisation de l'acier dans le bâtiment; les Américains, depuis une huitaine d'années et les allemands plus récemment ont obtenu des résultats très importants à cet égard.

Le Comité des Forges a, d'autre part, donné tous ses soins à la recherche d'un abaissement des éléments qui concourent à la formation des prix de revient dans l'industrie métallurgique.

« Le coke, dit le rapport, élément important, puisque son prix représente plus de la moitié des frais de fabrication de la fonte brute, n'a cessé d'être l'objet de vos préoccupations constantes. Les conférences instituées avec vos confrères de l'industrie houillère se sont poursuivies au cours de l'année 1928 dans l'esprit le plus amical. Elles vous ont permis, tout en tenant compte de la situation difficile où se trouve l'industrie houillère française du fait de la surproduction européenne, de recevoir le coke à un prix qui fût plus en rapport avec le prix de vente des produits métallurgiques que les prix payés au cours des années passées, et de satisfaire en même temps votre désir d'augmenter la part du coke français dans votre consommation. Cette tendance s'est d'ailleurs manifestée au cours de cet exercice par le resserrement des liens qui unissent les sociétés métallurgiques aux compagnies houillères en vue d'une collaboration de plus en plus étroite et suivie. »

On voit, en définitive, que l'année 1928 a consacré la prospérité des industries métallurgiques françaises qui ont pu, grâce à la bonne situation du marché intérieur, réaliser d'excellents progrès dans toutes les branches de leurs exploitations.

Le commerce extérieur.

Le déficit de la balance commerciale que l'on avait enregistré en 1928 avec quelque inquiétude persiste et s'aggrave en 1929. Pour les cinq premiers mois, le déficit est de plus de 5 milliards (Importations : 25,5 milliards, exportations : 20,4 milliards). A cette cadence, l'excédent d'importations sur les exportations en 1929 s'élèverait à 12 milliards, chiffre à la vérité assez impressionnant.

On s'est demandé déjà si ce déficit correspondait à un fléchissement de l'activité économique du pays, à un recul de la production.

Bien certainement l'insuffisance de la dernière récolte a obligé la France à importer sensiblement plus de denrées agricoles et à en exporter moins et l'on trouve là, en partie, une explication du déficit. Il s'agit de circonstances exceptionnelles qui peuvent fort bien ne pas se renouveler mais qu'il était évidemment impossible d'empêcher.

Quant à la production industrielle, elle reste intense. Nous avons eu l'occasion, pour l'industrie lourde, de montrer que les ventes sont restées aussi importantes que les années antérieures, mais que la concurrence s'était faite âpre sur les marchés extérieurs et que, notamment, la Grande-Bretagne avait moins importé d'acier en 1928 qu'en 1926 et 1927 qui furent marquées par la grande grève des mineurs. En contre-partie, le marché intérieur s'est développé au point que l'accroissement des ventes en France a plus que compensé la diminution des ventes à l'étranger.

Les craintes formulées au sujet de l'activité économique du pays, basées sur un déficit de la balance commerciale, ne se justifient guère par conséquent.

Aussi bien le déficit est-il moins dû à une réduction des exportations qu'à l'accroissement des importations. Nous avons signalé déjà les importations supplémentaires de produits alimentaires qu'il a fallu faire par suite de l'insuffisance de la récolte. On note, de plus, une augmentation particulièrement sensible des importations de coton, de houille, de cuivre, d'huiles minérales et de produits fabriqués.

Sauf pour la dernière rubrique, il n'y a pas lieu non plus de s'inquiéter. L'importation accrue de matières premières trahit en effet une accélération dans le rythme de la production et se traduit, en fin de compte par des exportations nouvelles qui redressent finalement l'équilibre de la balance commerciale.

Le mouvement actuel du commerce extérieur de la France ne présente donc pas encore, actuellement, un caractère inquiétant et, sans trop d'optimisme, on peut prévoir qu'au cours des mois qui vont suivre on enregistrera, sinon des excédents d'exportations, du moins une diminution marquée du déficit.

**NOTRE NOUVEAU TABLEAU
DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE.**

En fait de statistique de la production, nous nous étions contentés, jusqu'à présent, de reproduire les tableaux de la production houillère et métallurgique établis par le Ministère de l'Industrie et du Travail et publiés dans la « Revue du Travail ». A partir d'aujourd'hui, nous réunissons dans un tableau nouveau des données régulières relatives à un certain nombre d'industries. Celles-ci sont assez disparates et d'importance très inégale : mais les statistiques de la production sont encore peu développées en Belgique. Ce sera l'occasion de passer rapidement en revue l'évolution de ces industries pendant les années précédentes (cfr. le bulle-

tion spécial d'avril dernier « Statistiques économiques belges » pour le tableau complet des données mensuelles concernant certaines d'entre elles et les notices statistiques qui s'y rapportent).

1. — L'industrie cotonnière.

L'évolution de la filature de coton en Belgique peut être étudiée au moyen des statistiques semestrielles de l'Association Cotonnière de Belgique. Celle-ci établit régulièrement la production de filés depuis 1905. Nous croyons intéressant de donner ici les chiffres annuels de 1905 à 1928.

ANNÉES	PRODUCTION DE FILÉS DE COTONS EN BELGIQUE				Broches existant dans les filatures (3)	Années	Exportations de fils (simples, retors, écrus et blanchis)
	Cotons d'Amérique	Cotons des Indes	Cotons Divers	Total			
	(En kilogrammes)						(En kg.)
1904-1905 (1)	20.350.000	6.000.000	250.000	26.600.000	972.000	1905	1.951.586
1905-1906	21.250.000	9.500.000	450.000	31.200.000	1.122.000	1906	2.527.890
1906-1907	24.400.000	9.000.000	200.000	33.600.000	1.140.000	1907	3.605.721
1907-1908	22.800.000	13.150.000	250.000	36.200.000	1.162.000	1908	3.579.866
1908-1909	24.600.000	11.300.000	400.000	36.300.000	1.231.000	1909	3.397.645
1909-1910	21.100.000	12.450.000	150.000	33.700.000	1.321.780	1910	4.774.984
1910-1911	27.000.000	13.500.000	200.000	40.700.000	1.326.722	1911	4.067.935
1911-1912	33.500.000	8.500.000	300.000	42.300.000	1.387.654	1912	5.638.699
1912-1913	33.350.000	11.500.000	550.000	45.400.000 (4)	1.518.134	1913	5.641.823
1919-1920 (2)	31.000.000	10.100.000	700.000	41.800.000	—	1920	—
1920-1921	20.550.000	12.250.000	600.000	33.400.000	1.420.839	1921	8.092.247
1921-1922	26.500.000	14.000.000	1.100.000	41.600.000	1.584.601	1922	7.193.066
1922-1923	25.100.000	17.750.000	2.250.000	45.100.000	1.672.797	1923	7.646.537
1923-1924	23.650.000	22.800.000	2.250.000	48.700.000	1.698.761	1924	6.824.270
1924-1925	29.100.000	20.250.000	1.550.000	50.900.000	1.764.489	1925	9.240.723
1925-1926	34.400.000	21.900.990	2.400.000	58.700.000	1.829.446	1926	10.034.822
1926-1927	40.400.000	18.000.000	3.000.000	61.400.000	1.891.854	1927	—
1927-1928	41.750.000	20.550.000	6.250.000	68.550.000	1.976.475	1928	—

(D'après la brochure : « Les origines de l'organisation de la filature de coton en Belgique » éditée par l'Association Cotonnière de Belgique.)

- (1) 1^{er} septembre au 31 août de 1905 à 1913.
- (2) 1^{er} août au 31 juillet de 1919 à 1928.
- (3) 28 février de 1905 à 1913.
31 janvier de 1920 à 1928.
- (4) 1^{er} mars 1914.

Les chiffres semestriels depuis 1920 ont été publiés dans notre numéro spécial d'avril : nous estimons inutile de reproduire ce tableau ici.

Les statistiques dressées par l'Association Cotonnière de Belgique couvrent presque toutes les filatures existant en Belgique. Le chiffre de la production est un indice économique plus exact que le coefficient des

broches en activité dans les filatures ; ce dernier renseignement a parfois été utilisé, mais exagère les fluctuations de l'activité économique. Ainsi, au sortir de la crise de 1921 : le coefficient d'activité des broches est monté de 39 à 84 p. c. de 1921 à 1922, la production de 33.4 à 41.6 millé tonnes de fils seulement.

2. — L'industrie lainière.

Nous nous sommes suffisamment expliqués, dans notre numéro spécial, sur la signification des statistiques des conditionnements de Verviers et de Dison pour qu'il ne soit pas nécessaire d'y revenir ici. Nous publions dans notre tableau les chiffres globaux seulement.

Nous possédons, depuis 1928, une seconde indication intéressante concernant la marche de l'industrie lainière: c'est celle des stocks de peignés dans les peignages à façon de Belgique; les chiffres ne comprenant pas le stock de matière sur machine.

La statistique nous est communiquée par la Chambre arbitrale et de conciliation pour laines et peignés, d'Anvers. Elle comprend les entreprises suivantes: Peignage d'Eecloo, Peignage de laine d'Hoboken, La Lainière, Peltzer et Fils, Etablissements Pirnay, Ivan Simonis, La Vesdre; certaines de ces entreprises comprennent dans leurs chiffres les stocks travaillés pour leur compte personnel.

Comme la statistique des peignés ne recense la laine que sous une de ses formes, il a lieu d'être prudent dans l'interprétation jusqu'à ce que nous possédions des données s'étendant sur un certain nombre d'années.

3. — La production de papier.

Cfr. notice dans le numéro spécial d'avril.

4. — Industries soumises aux accises.

Grâce à l'obligeance de l'administration des Accises, nous disposons des renseignements mensuels précis sur certains produits soumis à des droits d'accise. Ce sont:

Le sucre :

Production de sucre brut;
Production de sucre raffiné;
Stocks de sucre (ensemble);
Déclarations en consommation.

La bière :

Quantités de farine déclarées par les brasseurs.

La margarine et les autres beurres artificiels :

Production;
Déclarations en consommation;
Déclarations à l'exportation.

Les allumettes.

Production;
Déclarations en consommation;
Déclarations à l'exportation.

On trouvera dans le numéro spécial d'avril les explications nécessaires sur les statistiques du sucre et de la bière.

Voici quelques données rétrospectives concernant la bière, la margarine et les allumettes.

I. — Production de bière. Quantités de farine imposées.

CHIFFRES ANNUELS		CHIFFRES MENSUELS					
Années		Mois	1925	1926	1927	1928	1929
1913	204.211	Janvier ...	13.338	12.604	10.521	12.617	13.753
1919	55.847	Février ...	14.185	14.531	11.295	14.545	11.776
1920	93.146	Mars	15.186	16.600	14.700	16.706	17.157
1921	125.868	Avril	15.497	16.153	14.680	15.227	17.730
1922(1)	47.040	Mai	16.659	16.096	15.337	16.050	18.811
	97.275	Juin	16.711	13.748	14.253	17.237	—
1923	173.252	Juillet ...	17.157	14.845	15.196	18.777	—
1924	179.507	Août	16.404	14.404	16.083	18.497	—
1925	181.697	Septembre	13.437	12.281	13.106	16.966	—
1926	168.936	Octobre ..	14.369	13.426	13.460	15.174	—
1927	161.523	Novembre.	14.302	13.059	13.691	15.762	—
1928	—	Décembre .	15.476	12.867	14.338	16.659	—
		Année	182.727	172.621	166.660	194.217	—
		Quantités réellement imposées, c'est-à-dire déduction faite des quantités ayant donné lieu à des restitutions de droits	181.697	168.936	161.523	—	—

(1) Belgique seule jusqu'au 30 avril 1922. — Union Economique Belgo-Luxembourgeoise depuis le 1^{er} mai 1922.

II. — Margarine et Allumettes.

(Chiffres annuels).

ANNÉES	Margarine et autres beurres artificiels (2)			Allumettes (2)		
	Quantités produites	Quantités exportées (1)	Quantités consommées (1)	Fabrication	Destination donnée à la fabrication indigène	
					Exportation avec décharge de l'accise	Consommation
	(En tonnes)			(En millions de tiges)		
1913	13.340	1.801	11.611	50.500 (3)	N. B. — Le droit d'accise sur les allumettes n'est appliqué que depuis le 1 ^{er} mars 1923.	
1919	20.747	6.417	21.950	—		
1920	27.711	5.026	24.961	—		
1921	25.386	4.616	22.033	37.550 (3)		
1922	24.357	3.343	21.957	44.900 (3)	—	—
1923	28.033	3.035	25.986	50.825 (3)	27.378	11.768
1924	28.064	1.371	28.591	61.769	41.459	19.914
1925	31.822	4.441	30.897	74.968	54.212	20.208
1926	31.097	3.947	32.257	90.907	68.927	22.710
1927	40.265	5.140	38.989	69.733	44.853	20.685
1928	44.430	4.033	40.388	62.100	39.526	21.322

(1) Les exportations et les quantités consommées comprennent, outre la fabrication indigène, les produits importés.

(2) Le Grand-Duché de Luxembourg n'ayant ni fabriques de margarine ou d'autres beurres artificiels, ni fabriques d'allumettes, les chiffres ci-dessus ne concernent que la Belgique, sauf ceux qui se rapportent à la consommation.

(3) Renseignements de source privée (Cfr. Situation économique de la Belgique 1927. Supplément au Bulletin Commercial).

5. — Industrie de la pêche.

Cfr. notice dans le numéro spécial d'avril.

Il nous paraît intéressant de publier le tableau ci-dessous, relatant l'activité de la Minque d'Ostende pendant les années 1913 et 1919-1928. Il permet, en effet, d'apprécier l'évolution de l'industrie de la pêche, notamment l'industrialisation et la concentration qui s'y opèrent.

Voir tableau page 84.

6. — Or extrait au Congo.

Les chiffres nous sont fort obligeamment communiqués par la Société Internationale Forestière et Minière du Congo. Il existe dans la Colonie trois sociétés

productrices d'or: Kilo-Moto, Minière de Télé et Minière des Grands Lacs; comme les renseignements de la première qui produit les 78 p. c. de l'ensemble sont seuls à parvenir très rapidement, nous les indiquerons seuls dans notre tableau mensuel; semestriellement nous donnerons des chiffres d'ensemble. Voici les chiffres comparés pour 1928.

	Production congolaise	Dont Kilo-Moto
1 ^{er} semestre	2.129,5	1.679,4
2 ^e semestre	2.196,6	1.719,3
Année 1928	4.326,1	3.398,7

Produit de la vente de poissons à la Minque d'Ostende.

(non compris les produits vendus en dehors de la Minque, harengs guais, crevettes, esprotts et poissons amenés par les canots).

ANNÉES	CHALUTIERS OU NAVIRES A VAPEUR			NAVIRES ET GRANDES CHALOUPE A VOILES			CHALOUPE A MOTEUR			Poissons de provenance étrangère (en milliers de francs)	DIVERS — Vente de petits poissons et poissons provenant du pays ainsi que poissons d'eau douce	TOTAUX		
	Nombre	Produit de la vente (en milliers de francs)	Apports (en milliers de kilogs)	Nombre	Produit de la vente (en milliers de francs)	Apports (en milliers de kilogs)	Nombre	Produit de la vente (en milliers de francs)	Apports (en milliers de kilogs)			Produit total de la vente de poissons (en milliers de francs)	Apports totaux (en milliers de kilogs)	Nombre de pêches belges
1913	29	3.555	—	65	1.692	Statistique incomplète			—	—	6.659	—	2.925	
1919	24	4.027	—	110	6.941				—	—	10.968	—	10.137	
1920	33	13.685	—	102	9.554				427	—	23.666	—	—	
1921	39	14.207	—	131	7.751	y compris les produits des chaloupes à moteur			825	—	22.855	—	6.093	
1922	42	13.441	—	142	6.750				1.028	—	21.219	—	4.785	
1923	43	17.442	—	166	9.426				904	—	27.772	10.614	4.565	
1924	41	21.408	—	127	9.510	—	69	3.233	—	720	—	34.871	13.435	—
1925	49	23.961	10.360	88	6.257	1.938	107	7.567	2.956	487	—	38.272	15.537	—
1926	56	30.875	10.193	46	5.216	1.338	136	10.270	3.017	pour 283.000 kg. 501	—	46.862	14.703	—
1927	56	36.375	11.031	38	4.677	1.139	153	13.870	3.630	pour 155.000 kg. 429	1.051	56.402	16.308	4.453
1928	57	35.503	10.318	20	2.534	545	173	19.269	4.831	pour 125.000 kg. 264	pour 382.000 kg. 948	58.518	16.099	—
										pour 84.000 kg.	pour 321.000 kg.			

Les chiffres indiquent des productions d'or brut, la quantité de fin n'étant connue qu'avec un certain retard. A titre d'exemple, et pour faire ressortir l'importance de la distinction, voici le résultat de l'affinage de cinq récents envois d'or de Kilo-Moto :

DATE DE REMISE	POIDS BRUT			Poids de fin	Rapport du fin au brut
	Or alluvionnaire	Or filonien	Or de récupération		
11 janvier 1929.....	224,507	57,3505	—	252,3065	0,895
8 février 1929.....	210,4827	76,7118	—	259,4352	0,903
5 mars 1929.....	83,3163	—	—	79,9931	0,960
8 mars 1929.....	213,3223	69,7146	11,1969	254,9778	0,867
5 avril 1929.....	199,1192	75,5572	—	248,1108	0,903

7. — La production de cuivre au Congo.

L'Union Minière du Haut-Katanga est actuellement la seule société exploitant des mines de cuivre au Congo. Elle nous communique chaque mois sa production approximative. Voici les chiffres mensuels depuis 1927 :

Production mensuelle de cuivre au Congo.

(En tonnes).

MOIS	1927	1928	1929
Janvier	5.914	9.400	9.000
Février	5.703	8.700	8.600
Mars	6.342	9.700	10.800
Avril	5.494	9.800	11.700
Mai	6.409	9.700	12.000
Juin	6.367	9.200	11.500
Juillet	7.332	9.850	—
Août	7.280	9.800	—
Septembre	8.250	9.637	—
Octobre	9.300	9.200	—
Novembre	9.990	9.250	—
Décembre	9.800	8.600	—
Année	88.181	112.837	—

Voici maintenant le tableau mensuel nouveau tel qu'il paraîtra dorénavant le 10 de chaque mois.

Voir tableaux pages 86 et 87.

LA BANQUE HYPOTHECAIRE DE BULGARIE.

L'assainissement monétaire a eu comme corollaire, dans la plupart des pays des Balkans, la spécialisation des instituts d'émission et la limitation de leur activité aux opérations qui doivent normalement leur être confiées. Le désordre monétaire et bancaire, la rareté des capitaux avaient en effet amené les gouvernements à leur imposer des tâches de financement à long terme qui ne convenaient guère à leur rôle. En Roumanie, en Grèce, en Bulgarie, des institutions spéciales sont créées pour les différentes sphères de l'activité bancaire. C'est ainsi qu'en 1928 fut créée la

Banque Hypothécaire de Bulgarie, chargée de faire du crédit foncier urbain et agricole, ainsi que du crédit aux communes; la Banque Nationale avait jusque là joué ce rôle, mais limitée par son caractère de banque d'émission n'avait pu faire face aux besoins que dans une mesure très restreinte.

A raison de la rareté des capitaux en Bulgarie et malgré le désir du gouvernement, la tâche de fonder la nouvelle banque, à caractère semi-officiel, dut être confiée à un groupe de capitalistes étrangers. C'est un groupe représenté par MM. Blair-Lagard & Bros, dans lequel sont intéressées la Banque Belge pour l'Etranger et la Société Générale de Belgique, qui obtint les préférences du gouvernement. Les conditions du contrat assurent toutefois au gouvernement bulgare une série de prérogatives, ainsi qu'une faculté de rachat au bout de la huitième année. Le capital est de 10 millions de francs suisses, dont 4 millions fournis par le gouvernement bulgare, qui répartira ses actions entre les diverses banques du pays et 6 millions pour les pays étrangers. Le président et le vice-président sont de nationalité bulgare, mais la majorité du conseil est étrangère. La faculté de rachat, en vue de nationaliser la banque, permet au gouvernement bulgare, de la huitième à la dixième année inclusivement, de racheter en une seule fois les six millions de capital entre les mains des capitalistes étrangers; le prix de rachat comporte la part dans le capital et les réserves ainsi qu'une prime de 15 %.

Ces conditions ont évidemment leur contre-partie : d'abord le gouvernement s'est engagé à ne pas fonder avant vingt-cinq ans une autre banque hypothécaire privilégiée (sans préjudice à l'existence de la Banque Agricole qui fait des prêts aux petits cultivateurs). Ensuite, il garantit un intérêt de 7 % aux actionnaires, pendant les cinq premières années. Par contre, le taux d'intérêt des prêts est limité en faveur des clients : il ne peut dépasser le taux payé aux porteurs d'obligations de la banque de plus de 2 1/2 %.

La Banque Hypothécaire de Bulgarie ouvrit ses guichets le 10 mai 1928. Elle vient de publier son premier bilan, clôturé le 31 décembre 1928. Jusqu'à présent seuls les prêts sur immeubles urbains ont donné lieu à des transactions importantes : 1251 demandes de prêts

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE.

Industries diverses.

I.

PÉRIODES	COTON Production de filés (Tonnes)	LAINE		PAPIERS et CARTONS (Tonnes)	SUCRES				BRASSERIES Quantités de farines déclarées (Tonnes)
		Conditionnements de Verviers et de Dison (laine conditionnée ou simplement pesée) (Tonnes)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (Tonnes)		Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) (Tonnes)	Déclarations en consommation (Tonnes)	
					Sucres bruts (Tonnes)	Sucres raffinés (Tonnes)			
1927 Moyenne mensuelle ..	29.700 (1) 31.700 (2)	3.397	—	13.650	21.624	13.344	82.031	13.029	13.888
1928 Moyenne mensuelle ..	33.350 (1) 35.200 (2)	3.421	2.392	15.118	21.431	15.383	108.656	14.304	16.185
1928 Janvier	—	3.768	2.380	14.820	433	16.222	150.702	13.123	12.617
Février	—	4.260	1.701	14.464	325	13.578	136.268	9.653	14.545
Mars	—	4.238	1.711	15.844	261	16.527	129.587	13.007	16.706
Avril	35.200 (1)	3.199	1.903	14.061	—	14.531	124.781	11.617	15.227
Mai	—	3.093	2.149	14.821	—	15.293	113.475	14.026	16.050
Juin	—	3.190	2.541	15.960	—	15.476	93.662	16.037	17.237
Juillet	—	3.403	2.838	14.999	—	15.666	65.306	17.307	18.777
Août	—	2.767	3.135	15.231	—	16.053	42.526	14.963	18.497
Septembre	—	2.767	3.185	14.901	16	14.739	23.439	14.457	16.966
Octobre	39.100 (2)	3.446	2.682	16.208	67.597	12.204	57.734	17.092	15.174
Novembre	—	3.701	2.272	15.373	141.798	18.363	164.658	15.723	15.762
Décembre	—	3.225	2.216	14.738	46.745	15.942	201.729	14.646	16.659
1929 Janvier	—	3.446	2.004	16.287	1.602	16.424	180.653	14.533	13.753
Février	—	3.064	2.016	14.473	408	14.553	172.796	11.497	11.776
Mars	—	3.455	1.989	15.884	37	16.531	155.505	13.302	17.157
Avril	—	3.662	2.102	15.178	—	15.986	146.317	13.372	17.730
Mai	—	3.253	2.415	15.797	—	15.746	133.880	13.580	18.811
Juin	—	—	—	15.645	—	—	—	—	—

(1) Du 1^{er} février au 31 juillet.

(2) Du 1^{er} août au 31 janvier.

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE.

Industries diverses.

II.

PÉRIODES	MARGARINE ET BEURRES ARTIFICIELS			ALLUMETTES			PÊCHE		OR extrait au Congo	CUIVRE extrait au Congo
	Production	Déclarations en consommat.	Déclarations à l'exportation	Fabrication	Destination donnée à la fabrication indigène		Ventes à la minque d'Ostende			
					Consom- mation	Exportation (avec décharge de l'accise)	Quantité	Valeur		
	(Tonnes)	(Tonnes)	(Tonnes)	(millions de tiges)			(Tonnes)	(milliers de francs)	(Tonnes)	
1927 Moyenne mensuelle	3.355	3.249	428	5.811	1.724	3.738	1.359	4.700	—	7.348
1928 Moyenne mensuelle	3.702	3.366	336	5.175	1.777	3.294	1.342	4.876	283,2	9.402
1928 Janvier	3.584	3.320	258	4.488	1.838	2.803	1.456	5.678	289,6	9.400
Février	3.501	3.173	334	4.527	2.104	2.247	1.215	5.133	267,3	8.700
Mars	3.869	3.544	320	5.187	2.255	2.581	1.665	5.254	278,3	9.700
Avril	3.433	3.151	281	4.658	1.598	2.576	1.257	4.687	280,8	9.800
Mai	3.265	2.965	305	4.927	1.492	2.979	1.190	3.610	287,9	9.700
Juin	3.403	2.995	404	5.221	1.936	2.254	1.101	3.476	275,5	9.200
Juillet	2.967	2.726	244	4.583	1.404	2.922	1.145	4.236	271,1	9.850
Août	3.899	3.524	375	4.821	2.058	2.964	1.263	4.868	300,1	9.800
Septembre	3.631	3.319	314	4.719	1.937	3.537	1.424	4.974	276,6	9.637
Octobre	4.420	3.983	432	6.047	1.800	4.453	1.379	5.435	290,8	9.200
Novembre	4.232	3.715	513	6.251	1.349	5.002	1.200	4.599	282,1	9.250
Décembre	4.225	3.974	253	6.671	1.551	5.208	1.804	6.568	287,4	8.600
1929 Janvier	4.347	4.123	217	6.858	1.659	5.080	1.483	4.965	283,3	9.000
Février	3.686	3.391	292	5.575	1.398	3.943	864	3.761	274,9	8.600
Mars	4.071	3.703	363	6.762	1.671	4.150	1.892	5.647	285,2	10.800
Avril	3.873	3.462	414	6.562	1.317	4.736	1.605	4.236	290,2	11.700
Mai	3.946	3.604	340	5.689	1.107	4.434	1.255	3.739	323,1	12.000

pour une valeur totale de 21.552.900 francs suisses. Les prêts ne sont encore consentis que dans les villes les plus importantes et seulement sur immeubles situés dans certains quartiers. La ville de Sofia entre pour 80 % dans les opérations conclues. Des demandes de prêts ruraux ont été introduites, ainsi que des demandes émanant des communes et des établissements

publics; mais jusqu'ici onze prêts ruraux seulement ont été conclus et dans le domaine des prêts aux communes il n'a pas encore été possible de dépasser le stade des études; mais il existe de nombreux travaux publics, de rendement certain, à réaliser; ceux-ci seront, pour la Banque, la source d'opérations profitables.

LE RENDEMENT DU PLAN DAWES.

Rendement des 10 premiers mois de la 5^e annuité.

En même temps qu'il saisissait la commission des réparations de son rapport relatif aux neuf premiers mois de la 5^e annuité, l'agent des paiements de réparations a communiqué l'état, au 30 juin 1929, c'est-à-dire à la fin du 10^e mois de la 5^e année d'application du plan, des recettes et des dépenses au compte de la 5^e annuité Dawes.

Rappelons que cette annuité s'élève à 2 milliards 1/2 de marks-or, représentant 21.400.000.000 de francs belges, et qu'elle est applicable à l'ensemble des charges du traité de Versailles (réparations, frais d'occupation, commissions interalliées, etc.). Elle provient des ressources suivantes : intérêt et amortissement des obligations des chemins de fer allemands, 660 millions de marks-or ; intérêt et amortissement des obligations de l'industrie allemande, 300 millions ; impôt sur les transports, 290 millions ; contribution budgétaire, 1,250 millions.

Le total des fonds qui ont été encaissés en marks-or et disponibles pour transfert pendant le mois de juin, s'est élevé à 183.239.950 marks-or 46.

Pour l'ensemble des dix premiers mois de la 5^e année d'application du plan, les fonds disponibles se montaient, au 31 mai, à 2.173.312.878 marks-or 76, sur lesquels il a été transféré 1.882.131.858 marks-or 10.

Voici comment se répartissaient les fonds qui ont été disponibles pendant les 10 premiers mois de la 5^e année du plan :

Solde au 31 août 1928 M.-or.	189.488.944,86
Recettes à titre de complément de la 4 ^e annuité :	
Impôt sur les transports	24.174.000,—
Intérêt et amortissement des obligations de réparations des chemins de fer	55.000.000,—
Recettes au titre de la 5 ^e annuité :	
Contribution budgétaire	1.041.666.666,67
Impôt sur les transports	217.499.999,94
Intérêt et amortissement des obligations de réparations des chemins de fer	495.000.000,—
Intérêt et amortissement des obligations industrielles	150.000.000,—
Intérêt et différence de change	7.740.764,39
A déduire : escompte sur les versements effectués avant la date d'échéance pour le service des obligations des chemins de fer et des obligations industrielles	— 7.257.497,10

Total disponible pour transfert M.-or. 2.173.312.878,76

Les 183.239.950 marks-or 46 qui ont été disponibles pour transfert en juin provenaient : de la contribution

budgétaire, pour 104.166.666 marks-or 67 ; de l'impôt sur les transports, pour 24.166.666 marks-or 66 ; de l'intérêt et de l'amortissement des obligations ferroviaires, pour 55 millions ; de l'intérêt et différence de change, pour 726.006 marks-or 10. Mais il y avait à déduire pour escompte sur versements anticipés 819.388 marks-or 97.

Les transferts.

Les transferts effectués pendant les dix mois, de septembre 1928 à juin 1929 se sont montés à 1.882 millions 131.858 marks-or 10 (dont 1.108.291.586 marks-or 43 en monnaies étrangères), représentant 16 milliards 111 millions de francs belges. Cette somme (en marks-or) se répartit ainsi :

En monnaies étrangères :

Service de l'emprunt extérieur allemand 1924	72.660.962,75
Reparation Recovery Act	332.888.614,26
Livraisons en vertu d'accord	35.715.675,—
Liquidation de soldes dus pour livraisons effectuées ou services rendus par l'Allemagne avant le 1 ^{er} septembre 1924	399.404,49
Transferts d'espèces	662.835.221,21
Frais des commissions interalliées	3.791.708,72
Total	1.108.291.586,43

Au moyen de paiements en reichsmarks :

Livraisons en nature	733.059.300,30
Armées d'occupation	34.989.763,23
Frais des commissions interalliées	4.715.786,86
Divers	1.075.421,28
Total	773.840.271,67
Total des transferts	1.882.131.858,10

En juin les transferts représentent 202.575.112 marks-or 31, dont voici le détail :

En monnaies étrangères :

Service de l'emprunt extérieur allemand 1924	7.519.796,30
Reparation Recovery Act	35.010.797,42
Livraisons en vertu d'accord	3.289.450,56
Liquidation de soldes dus pour livraisons effectuées ou services rendus par l'Allemagne avant le 1 ^{er} septembre 1924	—
Transferts d'espèces	84.078.590,27
Frais des commissions interalliées	561.583,53
Total	130.460.218,08

Au moyen de paiements en reichsmarks :

Livraisons en nature	68.690.432,58
Armées d'occupation	2.826.100,06
Frais des commissions interalliées	482,103,13
Divers	116.258,46

Total 72.114.894,23

Total des transferts. 202.575.112,31

Le solde en espèces que possédait l'agent général des paiements de réparations à la Reichsbank est en conséquence passé de 310.516.182 marks-or 51, le 31 mai, à 291.182.020 marks-or 66 le 30 juin, en diminution de 19 millions 1/2.

La part de la Belgique s'établit comme suit :

	Reichsmarks	Francs belges
Armée d'occupation	890.834,42	7.625.542,63
Livraisons de charbon et de coke (y compris le transport)	6.185.835,05	52.950.747,60
Matières colorantes et prod. pharmaceutiques.	7.294.786,77	62.443.368,16
Engrais chimiques et produits azotés	6.082.827,68	52.068.999,12
Sous-produits du charbon	1.667.503,61	14.273.825,68
Terres réfractaires	1.203,57	10.302,55
Produits agricoles	94.781,99	811.325,36
Livraisons diverses	41.680.636,20	356.786.244,16
Transferts d'espèces	34.006.693,55	291.097.292,08
	<u>97.905.102,84</u>	<u>838.067.647,34</u>

BOURSE DE BRUXELLES

Marché des Changes.

Le fait qui domine pour le moment la situation monétaire est la faiblesse persistante de la livre sterling sur les principaux marchés, faiblesse qui a entraîné des sorties d'or très importantes de la Banque d'Angleterre, notamment vers la France et l'Allemagne.

Notre marché n'a pas manqué d'enregistrer cette tendance par une chute constante du cours du sterling; celle-ci a encore été accentuée aux approches de la fin de mois, par les besoins de trésorerie intérieure. Des offres importantes ont été faites sur le marché: le cours de 34,9175, coté le 23 juillet dernier, s'est fixé ce matin à 34,8875.

Le dollar a suivi la tendance créée par notre situation de place: de 7,19325 il est passé à 7,19025.

La faiblesse de la livre sterling à Paris, où cette devise a atteint certains jours 123,73, a raffermi encore le cours du franc français ici; nous le signalions à 28,1895 lors de notre dernière revue; depuis, il a atteint près de 28,20; il n'a cependant pas pu se maintenir à ce niveau, et le cours a été ramené à 28,16 en ces deux dernières bourses.

Le cours des autres devises a naturellement été influencé par les deux éléments que nous relevons ci-dessus. Le florin vaut 287,975 contre 288,575; nous retrouvons le reichsmark à 171,34 alors qu'il cotait 171,49 le 23 juillet.

Le groupe des scandinaves est aussi en régression, mais c'est l'Oslo qui est le plus atteint, perdant 0,225 belga sur le cours relevé dans notre dernière revue.

Le change espagnol s'est raffermi, il a été recherché à 105,15 contre 104,90 il y a une quinzaine; quant à la lire italienne, elle s'est repliée à 37,60.

Depuis l'augmentation du taux officiel, l'escompte privé se traite aux environs de 4,15/16 p. c. L'argent au jour le jour reste recherché à 4 p. c., après avoir atteint à la fin du mois 4 1/2 p. c.

La cote des changes à terme qui intéressent spécialement notre place peut se résumer comme suit:

Livre à 3 mois:	0,0125	belga	de	prime;
Paris » » »	0,01	»	»	»

Bruxelles, le 7 août 1929.

MARCHE DES TITRES.

Comptant.

Au cours de la quinzaine écoulée, le marché du comptant n'a guère fait montre d'une grande activité.

La fermeté a cependant été la note dominante et, dans l'ensemble, les cotations ont plutôt bénéficié d'un redressement.

Citons quelques cours comparés des 19 juillet et 4 août:

Aux **rentes**: 3 p. c. Dette belge, 2^e série, 64,75 contre 65; 5 p. c. Intérieur à prime (titre de 500), 497,50 contre 500; idem (titre de 25,000) se répète à 502,50; 5 p. c. Restauration Nationale, inchangé à 91; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 194,75 contre 193; 5 p. c. Dommages de Guerre 1922, 250 contre 249,75; 5 p. c. Dommages de Guerre 1923, 509,75 contre 507,50; 6 p. c. Association Nationale des Industriels et Commerçants

pour la Réparation des Dommages de Guerre, 100 contre 100,25; 6 p. c. Emprunt Consolidé 1921 se répète à 100.

Aux **assurances et banques**: Assurances Générales sur la Vie, 10500 contre 10050; Banque de Bruxelles, 2450 contre 2360; Banque Nationale de Belgique, 3325 contre 3400; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 7600 contre 7375; part de réserve Société Générale de Belgique, 14537,50 contre 13875.

Aux **entreprises immobilières, hypothécaires et hôtelières**: part de fondateur Crédit Foncier d'Extrême-Orient, 44100 contre 46075; Hypothécaire d'Egypte, 1075 contre 980; action de dividende Madrid Palace Hôtel, 7950 contre 7550.

Aux **chemins de fer et canaux**: Société Nationale des Chemins de Fer Belges, 604 contre 598; part de fondateur Congo, 17475 contre 18025; part de fondateur Réunion, 15875 contre 14250; action de jouissance Welkenraedt, 20505 contre 21075.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux**: action de dividende Anvers, 1370 contre 1435; action de capital Bruxellois, 2525 contre 2520; action de dividende Idem, 7600 contre 7625; action de dividende Gand, 1065 contre 975; action de dividende Rosario, 447,50 contre 517,50; 100^e part de fondateur Idem, 2625 contre 2900.

Aux **tramways et électricité (trusts)**: Compagnie Belge de Chemins de Fer et d'Entreprises, 2305 contre 2150; action de capital Electrobél, 8250 contre 7900; part de fondateur Sidro, 13475 contre 12525; action de capital Railways et Electricité, 1855 contre 1575; part de fondateur Idem, 9000 contre 7550.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité**: 1/10^e action Electricité du Bassin de Charleroi, 8050 contre 7025; 10^e part de fondateur Electricité du Borinage, 4575 contre 4200; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 8950 contre 7625; 10^e part de fondateur Electricité de l'Est de la Belgique, 8800 contre 8275; 100^e part de fondateur Intercommunale Belge d'Electricité, 5600 contre 5025; action ordinaire Electricité de Sofia et Bulgarie, 14375 contre 11750; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 12000 contre 11050.

Aux **industries métallurgiques**: Forges de Clabecq, 44900 contre 47600; Cockerill, 3360 contre 3550; Fonderies Bruxelloises, 3550 contre 3090; Ougrée-Marihaye, 5225 contre 5500; Forges de la Providence, 15650 contre 14250.

Aux **charbonnages**: Anderlues, 5525 contre 5900; Fontaine-l'Évêque, 7650 contre 8100; Levant du Flénu, 7700 contre 7975; Mariemont et Bascoup, 12150 contre 11900; Petit-Try, 8350 contre 8050; Tamines, 4750 contre 5130.

Aux **zincs, plombs et mines**: Mines, Minerais, Métaux, 775 contre 590; 10^e action Vieille-Montagne, 4500 contre 4575.

Aux **glaceries**: Germania, 27825 contre 26625; Nationales Belges, 39000 contre 37900.

Aux **verreries**: action privilégiée Bennert-Bivort et Courcelles Réunion, 2300 contre 1825; Hamendes, 2300 contre 1950.

Aux distribution d'eau : Conduites d'Eau, 2505 contre 2155.

Aux industries de la construction : Ciments de Buda, 1550 contre 1425; action ordinaire Produits Réfractaires et Céramiques à Morialmé, 1970 contre 1730; action de capital Tuileries du Pottelberg, 9000 contre 9450.

Aux industries textiles et soieries : part de fondateur Le Peigné, 3860 contre 3280; action de jouissance Nouvelle Orléans, 13400 contre 13050; action ordinaire Soie de Tubize, 1745 contre 1425; action de capital Soie Vis-cose, 4375 contre 3860.

Aux produits chimiques : part de fondateur Industries Chimiques, 10775 contre 10225; part sociale Union Chimique Belge, 6200 contre 6050; action ordinaire Wil-sele, 1945 contre 1585.

Aux valeurs coloniales : part de fondateur Auxiliaire Chemins de Fer Grands Lacs, 9475 contre 8925; Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, 11875 contre 11350; Géomines, 14450 contre 13325; action ordinaire Katanga, 103000 contre 97950; part bénéficiaire Kilo-Moto, 502.50 contre 453.75.

Aux valeurs de plantations caoutchoutières : part de fondateur Hallet, 7000 contre 6800; Telok-Dalam, 2555 contre 2465.

Aux alimentation : Brasseries d'Ixelles, 3530 contre 3320; action de capital Compagnie Industrielle Sud-Américaine, 10300 contre 9900.

Aux industries diverses : Forina série B, 782.50 contre 725, part sociale La Zibeline, 1890 contre 1655.

Aux sucreries : Sucreries et Raffineries de Roust-chouk, 875 contre 947.50; action de capital Sucreries et Raffineries en Roumanie, 2175 contre 2040.

Aux actions étrangères : Chade, séries A. B. C., 19025 contre 18125; part de fondateur Economiques du Nord, 7850 contre 7575; part bénéficiaire La Parisienne, 5340 contre 5230; part de fondateur Exploitations Indes Orientales, 27900 contre 26450; part de fondateur Huileries de Deli, 7975 contre 6900; part de fondateur Mopoli, 20850 contre 19150; action ordinaire Royal Dutch, 56500 contre 57175; part sociale Arbed, 12700 contre 13025; Differdange-Saint-Ingbert-Rumelange, 5250 contre 5900.

Terme.

Au marché du terme, un revirement marquant s'est produit, et les cotations accusent dans quelques groupes des plus-values importantes. Relevons : 20^e part de fondateur Aljustrel, 722.50 contre 655; Banque de Paris et des Pays-Bas, 4795 contre 4615; Barcelona Traction, 2150 contre 2050; Brazilian Traction, 2382.50 contre 2170; Héliopolis, 3460 contre 3260; Métropolitain de Paris, 1750 contre 1685; Mexico Tramways, 2132.50 contre 1880; Pétrofina, 1165 contre 1155; action ordinaire Securities, 2690 contre 1742.50; action privilégiée Sidro, 2855 contre 2675; Soengei-Lipoet, 2562.50 contre 2395; action de capital Transports, Electricité et Gaz, 1115 contre 1047.50; action privilégiée Tubize, 1405 contre 1005.

STATISTIQUES

MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES 1929	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en com- pensation	marché
<i>a) La dernière quinzaine :</i>							
22 juillet 1929.....	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,—	3,—
23 —	4,—	4,50	5,50	4,—	5,25	3,—	3,—
24 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,—	3,—
25 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	2,50	3,—
26 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,—	3,—
27 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	3,25	3,25
29 —	4,—	4,50	5,50	4,—	5,25	3,50	3,25
30 —	4,—	4,50	5,50	4,—	—	4,125	4,375
31 —	4,—	4,50	5,50	5,—	—	4,375	4,50
1 août 1929.....	5,—	5,50	6,50	4,875	5,75	4,50	4,75
2 —	5,—	5,50	6,50	4,875	6,—	4,25	4,50
3 —	5,—	5,50	6,50	4,875	—	4,50	4,50
5 —	5,—	5,50	6,50	4,875	—	4,375	4,375
<i>b) Les derniers mois (1) :</i>							
1926.....	7,06	7,56	7,96	—	—	—	—
1927.....	5,41	5,91	6,89	4,0534	4,5013	2,6966	2,8488
1928.....	4,25	4,75	5,75	4,0555	4,4276	2,6638	2,7762
1928 Mai	4,50	5,—	6,—	4,3975	4,7475	2,855	3,04
Juin	4,50	5,—	6,—	4,3966	4,762	2,8125	3,0673
Juillet	4,—	4,50	5,50	3,9337	4,35	1,97	2,185
Août	4,—	4,50	5,50	3,9375	4,375	2,9038	2,9567
Septembre	4,—	4,50	5,50	3,9375	4,375	2,525	2,535
Octobre	4,—	4,50	5,50	3,9375	4,375	2,9352	2,9398
Novembre.....	4,—	4,50	5,50	3,96825	4,375	2,60	2,73
Décembre	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,505	2,443
1929 Janvier	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,115	2,111
Février	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,672	2,663
Mars	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,375	2,654	2,583
Avril	4,—	4,50	5,50	3,96875	4,606	2,64	2,635
Mai	4,—	4,50	5,50	3,96354	4,905	3,151	3,239
Juin	4,—	4,50	5,50	3,9725	5,205	2,833	2,80
Juillet	4,—	4,50	5,50	4,04	5,25	3,481	3,176

Taux des reports (Caisse Générale de Reports) le 5 août 1929 } sur les valeurs au comptant 8,50%
 } sur les valeurs à terme 7,50%

(1) Les chiffres annuels sont des moyennes; les chiffres mensuels sont les taux officiels à la fin de chaque mois et les moyennes mensuelles des taux « hors banque » et taux du « call money. »

II. Taux des dépôts en banque le 5 août 1929.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Compte à préavis de 15 jours	Compte de dépôts à :						
				1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans
Société Générale	1,50	4,80	—	4,50	4,50	4,50	—	—	—	—
Banque de Bruxelles	1,50	4,85	4,50	4,50	4,50	4,50	—	—	—	—
Caisse de Reports	1,50	4,88	—	—	—	4,75	—	5,—	—	—
Société Nationale de Crédit à l'Industrie	—	—	—	—	4,75	5,—	5,—	5,50	5,50	5,50

Taux des dépôts sur livrets à la Caisse Générale d'Epargne sous la garantie de l'Etat: 4 p. c. jusqu'à 20,000 francs: 3 p. c. pour le surplus.

MARCHE DES CHANGES.

I. — Cours journaliers des changes à Bruxelles.

DATES 1929	LONDRES £ = 35 belgas	PARIS 100 fr. = 28,1773 b.	NEW-YORK (câble) \$ = 7,19193 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 289,086 b.	GENÈVE 100 fr. = 138,77 b	MADRID 100 P. = 138,77 b.	ITALIE 100 litres = 37,852 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 192,736 b.	OSLO 100 cr. = 192,736 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 192,736 b.	PRAQUE	MONTREAL \$ = 7,19193 b.	BERLIN 100 M. = 171,821 b.	VIENNE 100 sch. = 101,20 b.	VARSOVIE 100 zl. = 80,68 b.	BUDAPEST 100 pengö = 125,79 b.
22 7.....	34,9095	28,1835	7,19575	288,67	138,39	105,—	37,65	192,95	191,675	191,60	21,295	7,16	171,52	101,35	80,75	125,50
23 7.....	34,9175	28,1895	7,19325	288,575	138,38	104,90	37,645	192,85	191,775	191,675	21,30	7,1555	171,49	101,30	80,70	125,375
24 7.....	34,9060	28,1875	7,1925	288,51	138,40	104,85	37,62	192,70	191,75	191,60	21,30	7,1540	171,425	101,35	80,65	125,35
25 7.....	34,8945	28,1830	7,1910	288,50	138,35	104,87	37,6175	192,75	191,65	191,60	21,2875	7,1530	171,415	101,30	80,60	125,50
26 7.....	34,8960	28,1945	7,1925	288,43	138,40	104,875	37,625	192,85	191,65	191,575	21,295	7,1550	171,45	101,30	80,70	125,475
29 7.....	34,8910	28,1915	7,1870	288,33	138,36	104,80	37,61	192,75	191,65	191,575	21,27	7,1585	171,36	101,30	80,61	125,30
30 7.....	34,8910	28,1990	7,1880	288,225	138,325	104,975	37,60	192,675	191,60	191,55	21,275	7,1585	171,27	101,25	80,65	125,38
31 7.....	34,8965	28,1835	7,1910	288,35	138,38	105,075	37,6025	192,75	191,625	191,55	21,285	7,1635	171,35	101,325	80,675	125,45
1 8.....	34,8965	28,1850	7,19	288,30	138,385	105,06	37,605	192,775	191,60	191,60	21,285	7,1625	171,43	101,35	80,60	125,35
2 8.....	31,8925	28,185	7,19125	288,125	138,40	105,05	37,6125	192,75	191,625	191,55	21,29	7,1625	171,38	101,35	80,65	125,35
5 8.....	34,8930	28,172	7,192	287,975	138,29	105,—	37,61	192,775	191,675	191,50	21,23	7,1660	171,275	101,35	80,65	125,40

II — Moyennes annuelles et mensuelles des changes à Bruxelles.

	Londres	Paris	New-York (câbles)	Amsterdam	Genève	Madrid	Italie	Stockholm.	Berlin	Vienne
1927	belgas 34,928	belgas 28,198	belgas 7,1852	belgas 288,16	belgas 138,40	belgas 122,59	belgas 37,024	belgas 192,69	belgas 170,72	belgas 101,25
1928	34,935	28,151	7,1791	288,76	138,27	119,14	37,751	192,41	171,29	101,06
1928 Mai	34,966	28,196	7,1627	288,98	138,06	119,83	37,748	192,19	171,40	100,73
Juin	34,946	28,146	7,1610	288,77	138,01	118,67	37,686	192,14	171,14	100,64
Juillet	34,913	28,110	7,1757	288,82	138,22	118,27	37,619	192,21	171,25	101,03
Août	34,902	28,097	7,1908	288,41	138,44	119,44	37,635	192,44	171,36	101,33
Septembre	34,901	28,103	7,1947	288,45	138,49	119,00	37,635	192,51	171,43	101,31
Octobre	34,895	28,107	7,1949	288,44	138,46	116,45	37,676	192,41	171,34	101,17
Novembre	34,892	28,111	7,1952	288,80	138,51	115,95	37,692	192,33	171,40	101,13
Décembre	34,885	28,107	7,1890	288,81	138,55	116,64	37,649	192,40	171,33	101,18
1929 Janvier	34,899	28,124	7,1955	288,61	138,45	117,20	37,663	192,44	171,03	101,16
Février	34,922	28,107	7,1966	288,22	138,41	112,02	37,674	192,37	170,77	101,07
Mars	34,952	28,130	7,2024	288,47	138,53	108,38	37,716	192,40	170,85	101,22
Avril	34,949	28,135	7,2013	289,05	138,60	106,21	37,711	192,33	170,71	101,13
Mai	34,931	28,140	7,2010	289,45	138,67	102,41	37,707	192,44	171,13	101,11
Juin	34,917	28,160	7,2020	289,16	138,56	101,70	37,680	192,76	171,70	101,12
Juillet	34,906	28,176	7,1957	288,78	138,41	104,32	37,643	192,89	171,42	101,23

III. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas).

DATES	POUR 1 £		POUR 100 FR. FR.		POUR 1 \$		POUR 100 FLORINS	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :								
22 juillet 1929.....	—	R 0,003	—	R 0,002	—	D 0,0013	—	D 0,075
23 —	—	R 0,002	—	pair	D 0,0015	—	pair	—
24 —	R 0,001	—	pair	—	D 0,0010	—	pair	—
25 —	R 0,004	—	pair	—	D 0,0010	—	pair	—
26 —	R 0,007	—	R 0,002	—	D 0,0005	—	R 0,05	—
27 —	R 0,010	—	R 0,002	—	pair	—	pair	—
29 —	R 0,012	R 0,014	R 0,004	—	pair	—	pair	—
30 —	—	R 0,007	—	pair	—	R 0,0005	—	—
31 —	R 0,002	—	pair	—	pair	—	pair	—
1 août	R 0,008	—	pair	—	R 0,0005	—	pair	—
2 —	R 0,006	—	R 0,002	—	R 0,0005	—	R 0,05	—
3 —	—	R 0,004	R 0,004	R 0,006	—	R 0,0005	—	—
5 —	R 0,004	—	R 0,004	—	—	R 0,0005	pair	—
à 3 mois :								
22 juillet 1929.....	—	R 0,012	—	R 0,008	—	D 0,0033	—	D 0,20
23 —	—	R 0,008	—	R 0,006	D 0,0030	—	pair	—
24 —	R 0,002	—	pair	—	D 0,0020	—	pair	—
25 —	R 0,008	—	pair	—	D 0,0020	—	pair	—
26 —	R 0,015	—	R 0,007	—	D 0,0015	—	R 0,10	—
27 —	R 0,020	—	R 0,008	—	pair	—	pair	—
29 —	R 0,022	R 0,026	R 0,008	—	pair	—	pair	—
30 —	—	R 0,014	—	R 0,004	—	R 0,0010	—	—
31 —	R 0,008	—	pair	—	pair	—	pair	—
1 août	R 0,015	—	pair	—	R 0,0010	—	pair	—
2 —	R 0,016	—	R 0,008	—	R 0,0010	—	R 0,10	—
3 —	R 0,008	R 0,012	R 0,008	R 0,010	—	R 0,0013	—	—
5 —	R 0,008	—	R 0,010	—	—	R 0,0010	pair	—

INDICES DES PRIX EN BELGIQUE.

Indices simples des prix de détail (d'après le « Moniteur belge »).
(Base: avril 1914, indice 100).

DATES	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		
					en fr.-pap.	en fr.-or (1)	
Année 1927	plus haut	852	855	811	804	812	117
	plus bas	793	805	767	754	755	109
	moyenne	823	829	788	778	785	113
Année 1928	plus haut	894	903	848	848	852	123
	plus bas	844	852	801	798	805	116
	moyenne	861	868	817	813	820	118
1928 15 mai	846	852	801	798	805	116	
15 juin	854	858	807	805	811	117	
15 juillet	851	855	807	802	811	117	
15 août	860	864	817	807	819	118	
15 septembre	868	873	822	818	825	119	
15 octobre	876	885	830	831	834	120	
15 novembre	888	897	841	842	845	122	
15 décembre	894	903	848	848	852	123	
1929 15 janvier	897	909	852	851	856	123	
15 février	902	913	855	855	859	124	
15 mars	906	917	859	855	862	124	
15 avril	905	915	856	855	860	124	
15 mai	908	917	858	856	864	125	
15 juin	911	918	861	861	867	125	
15 juillet	916	923	866	865	871	126	

Indices des prix de gros.

DATES	Belgique (Revue du Travail) Base: Avril 1914		Angleterre (B. of Trade) Base: 1913	Allemagne Base: 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base: 1926 (2)	
	francs-papier.	francs-or (1)				
Année 1927	plus haut	858	124	144	140	97
	plus bas	837	121	140	135	94
	moyenne	847	122	141	137	95
Année 1928	plus haut	855	123	144	152	100
	plus bas	830	120	140	138	96
	moyenne	843	122	142	146	98
1928 Mars	848	122	141	139	96	
Avril	847	122	143	140	97	
Mai	844	122	144	145	99	
Juin	844	122	143	146	98	
Juillet	841	121	141	147	98	
Août	831	120	142	150	99	
Septembre	830	120	141	151	100	
Octobre	835	120	140	152	98	
Novembre	847	122	141	152	97	
Décembre	855	123	142	151	97	
1929 Janvier	867	125	142	153	97	
Février	865	125	142	154	97	
Mars	869	125	143	154	97	
Avril	862	124	144	153	97	
Mai	851	123	136	152		
Juin	848	122				

(1) Sur la base du taux de stabilisation.

(2) Sur la base de 1913, l'index moyen de l'année 1926 était 151,1.

RENDEMENT DE QUELQUES FONDS D'ETAT BELGES ET CONGOLAIS.

DATES	Rente Belge, 3 p. c., 2 ^e série impôt 2 p. c.		Rest. Nat. 1919, 5 p. c. net d'impôts		Consolidé 1921, 6 p. c. impôt 2 p. c.		Congo 1906, 4 p. c. impôt 2 p. c.		Congo 1896, 4 p. c. net d'impôts		Intérieur à prime 1920, 5 p. c. net d'impôts, remboursables en 75 ans par 750/500 fr.			D. de guerre 1922, 5 p. c. net d'imp. tit. de 250 fr. remb. en 90 ans par 300 fr. ou avec lots			Dette belge 1925, 5 p. c. impôt 2 p. c. remb. en 20 ans à partir du 1-1-35		
	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend.	Cours	Rend. eu égard au cours seul ^t	Rend. en tenant compte de la prime de remb.	Cours	Rend. eu égard au cours seul ^t	Rend. en tenant compte de la prime de remb.	Cours	Rend. eu égard au cours seul ^t	Rend. en tenant compte de la durée de l'empr.
1927 4 janvier	54,50	5,39	74,50	6,71	85,50	6,88	56,50	6,94	66,—	6,06	400,—	6,25	6,90	197,50	6,33	7,22	—	—	—
1928 3 janvier	57,50	5,11	78,50	6,37	91,—	6,46	60,25	6,51	65,10	6,14	422,50	5,92	6,54	207,75	6,02	6,87	74,85	6,55	7,56
1928 1 juin	64,75	4,54	83,—	6,02	94,75	6,21	64,90	6,04	71,50	5,59	446,—	5,61	6,19	217,25	5,75	6,56	80,25	6,11	6,92
2 juillet	65,—	4,52	85,80	5,83	97,55	6,03	63,40	6,18	71,—	5,63	456,—	5,48	6,05	229,—	5,46	6,21	81,—	6,05	6,83
1 août	65,—	4,52	86,25	5,80	98,25	5,98	62,—	6,32	70,05	5,71	450,50	5,55	6,13	225,—	5,56	6,33	82,—	5,98	6,72
3 septembre	64,25	4,58	86,—	5,81	98,45	5,97	63,—	6,22	70,50	5,67	459,—	5,45	6,—	223,25	5,60	6,38	81,60	6,—	6,77
1 octobre	63,25	4,65	86,25	5,80	98,10	5,99	63,75	6,15	67,—	5,97	463,50	5,39	5,94	225,25	5,55	6,32	81,55	6,01	6,78
31 octobre	62,75	4,69	86,35	5,79	98,60	5,96	65,25	6,01	68,35	5,85	472,50	5,29	5,82	229,—	5,46	6,21	82,—	5,98	6,69
3 décembre	62,50	4,70	86,25	5,80	98,75	5,95	67,50	5,81	68,25	5,86	477,—	5,24	5,76	234,—	5,34	6,08	82,50	5,94	6,60
1929 2 janvier	63,—	4,67	86,50	5,78	98,65	5,96	69,—	5,68	69,—	5,80	486,50	5,14	5,63	252,50	4,95	5,61	84,25	5,82	6,49
1 février	64,—	4,59	86,50	5,78	99,25	5,92	68,10	5,76	78,50	5,10	500,—	5,—	5,47	245,75	5,09	5,77	85,25	5,75	6,38
1 mars	65,55	4,49	86,50	5,78	100,65	5,84	71,50	5,48	74,—	5,41	500,—	5,—	5,48	247,—	5,06	5,74	90,75	5,40	5,79
2 avril	65,50	4,49	91,10	5,49	100,25	5,87	72,10	5,44	73,60	5,43	500,—	5,—	5,48	245,50	5,09	5,78	89,25	5,49	5,94
1 mai	65,—	4,52	91,—	5,49	100,—	5,88	67,25	5,83	71,—	5,63	501,—	4,99	5,47	241,75	5,17	5,87	89,—	5,51	5,97
3 juin	65,—	4,52	91,—	5,49	100,—	5,88	67,80	5,78	73,—	5,48	501,25	4,99	5,47	241,75	5,11	5,83	89,05	5,50	5,97
1 juillet	64,75	4,54	91,15	5,49	100,50	5,85	66,50	5,89	71,—	5,63	500,—	5,—	5,48	248,75	5,03	5,70	89,—	5,51	5,97
1 août	65,—	4,52	91,—	5,49	100,—	5,88	72,10	5,44	79,—	5,06	502,25	4,98	5,45	250,—	5,—	5,67	89,—	5,51	5,97

INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES. (30 titres à revenu fixe, 120 titres à revenu variable.)

	TITRES A REVENU FIXE					TITRES A REVENU VARIABLE													
	Dette belge directe et indirecte	Emprunts provinces et commun.	Obligations 4 % impôt 13.20 %	Obligations 6 % net d'impôt	Tous TITRES A REVENU FIXE	Banques	Entrepr. immobil. et hôtelières	Tramw. ch. de fer économ. et vicinaux	Tramw. et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métal- lurgie	Char- bonnages	Zincs plombs mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Colo- niales	Divers	Tous TITRES A REVENU VARIABLE	
Indice par rapp. au mois préc.																			
1929 1 ^{er} juillet	100	98	102	100	100	95	95	98	96	96	99	103	88	101	92	92	100	96	
1 ^{er} août	100	101	103	100	101	101	100	100	102	104	96	99	106	105	103	105	102	102	
Indice par rapp. au 1-1-28 :																			
1928 1 ^{er} juin	106	104	98	102	102	128	108	115	113	107	170	154	111	109	122	134	107	124	
2 juillet	107	104	97	102	103	116	104	103	105	102	159	157	100	108	116	121	108	115	
1 ^{er} août	110	105	96	103	103	101	102	97	92	97	142	145	85	93	103	105	102	103	
3 septembre	109	104	98	104	108	119	107	104	107	104	175	149	93	106	109	133	114	119	
1 ^{er} octobre	109	106	98	105	105	114	114	108	104	103	168	150	101	112	105	118	114	114	
31 octobre	110	108	100	105	106	112	111	105	101	105	157	163	96	125	102	105	114	110	
3 décembre	111	112	103	104	107	105	111	105	101	104	147	152	93	128	101	100	112	107	
1929 2 janvier	112	111	104	105	108	106	117	109	101	111	147	154	92	139	99	99	116	108	
1 ^{er} février	112	113	105	106	109	115	130	111	113	118	166	172	96	135	100	107	123	117	
1 ^{er} mars	116	113	108	106	111	112	131	108	109	118	171	178	91	132	95	100	119	114	
2 avril	115	117	108	107	111	110	127	102	107	115	171	171	88	142	93	98	127	112	
1 ^{er} mai	115	116	108	106	111	103	121	95	98	110	156	172	81	145	90	87	121	104	
3 juin	115	116	109	106	111	93	123	93	95	106	153	191	74	151	87	84	117	102	
1 ^{er} juillet	116	114	110	106	111	93	118	92	91	102	148	197	65	152	80	78	117	97	
1 ^{er} août	116	115	114	106	112	94	118	92	93	106	142	195	69	160	85	82	120	99	

PRODUCTION INDUSTRIELLE DE LA BELGIQUE (1).

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										
	NOMBRE MOYEN D'OUV.		PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES PAR BASSIN							Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à la fin de la période (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	TOTAL		
1927 Moyenne mensuelle	123.326	175.544	491	377	700	38	486	205	2.298	25	1.847
1928 Moyenne mensuelle	113.354	161.401	487	373	675	36	483	241	2.295	24,8	1.088
1928 Avril	115.680	164.181	466	368	660	35	468	226	2.223	23,9	1.694
Mai	114.308	163.051	465	362	663	35	473	230	2.228	24	1.512
Juin	112.313	160.581	508	381	705	37	501	246	2.378	25,8	1.419
Juillet	108.735	156.310	474	356	645	35	477	234	2.220	25	1.443
Août	108.915	155.285	492	365	657	36	455	244	2.249	25,6	1.468
Septembre	107.429	154.382	457	357	646	36	452	228	2.175	24,7	1.401
Octobre	109.718	157.137	510	402	703	38	505	255	2.413	24,7	1.237
Novembre	113.033	160.830	506	386	671	37	466	261	2.328	25	1.209
Décembre	112.322	159.570	451	360	613	33	465	252	2.175	23,1	1.088
1929 Janvier	113.860	160.928	519	406	694	38	515	282	2.453	26,1	977
Février	107.696	150.745	436	338	625	34	435	246	2.115	23,2	774
Mars	108.808	155.293	515	380	680	36	495	287	2.393	25,7	606
Avril	105.350	151.842	488	367	651	35	463	240	2.233	24,9	495
Mai	103.487	149.876	439	340	616	33	435	258	2.122	23,6	415
Juin	101.936	147.573	484	352	639	33	437	255	2.200	24,7	354

PÉRIODES	COKES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité à la fin de la période	MÉTALLURGIE. — PRODUCTION EN MILLIERS DE TONNES					
	Production (milliers de tonnes)	Nombre d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis	Zinc brut
1927 Moyenne mensuelle	450	5.833	141	1.271	55	313	300	8,0	255	13,9	16,8
1928 Moyenne mensuelle	494	5.919	163	1.172	56	325	318	9,5	281	14,5	17,3
1928 Avril	481	5.938	148	1.124	55	313	296	9,4	259	12,9	17,0
Mai	506	5.877	150	1.143	56	329	316	8,9	276	14,6	15,8
Juin	489	5.916	167	1.171	56	321	320	9,3	292	14,4	17,0
Juillet	501	5.911	161	1.181	56	324	311	9,0	267	13,3	17,3
Août	505	5.903	169	1.160	56	329	332	9,8	293	14,3	17,1
Septembre	492	5.922	175	1.171	56	325	322	9,2	283	13,3	16,8
Octobre	498	5.932	185	1.177	56	344	347	9,6	310	15,7	17,8
Novembre	499	5.964	172	1.189	56	331	330	9,8	290	16,1	17,6
Décembre	515	5.963	168	1.203	56	345	323	9,8	288	13,5	18,8
1929 Janvier	520	6.232	183	1.218	56	351	347	10,2	313	15,0	17,3
Février	459	6.499	160	1.256	55	302	294	8,2	267	12,3	16,6
Mars	521	6.507	182	1.203	56	334	338	10,5	300	15,3	16,8
Avril	500	6.431	172	1.177	56	336	332	9,9	301	14,4	16,6
Mai	517	6.372	157	1.153	56	348	331	9,8	299	13,1	17,0
Juin	494	6.267	164	1.118	57	342	339	10,4	299	13,3	16,5

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du Travail, publiée par la « Revue du Travail ».

STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (1).

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHOMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				a		b	
	Chômage complet		Chômage intermittent		Chômage complet		Chômage intermittent					
	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928
Juin	8.323	3.709	20.098	19.115	1,4	0,6	3,3	3,-	115	78	1,92	1,30
Juillet	7.850	4.471	23.953	23.768	1,3	0,7	3,9	3,8	131	93	2,18	1,52
Août	7.542	3.397	25.064	23.888	1,2	0,5	4,1	3,8	117	94	1,95	1,57
Septembre	8.595	3.464	21.680	20.561	1,4	0,6	3,5	3,3	121	85	2,03	1,42
Octobre	8.746	3.957	21.613	22.458	1,4	0,6	3,5	3,5	112	70	1,86	1,17
Novembre	8.595	3.563	20.909	13.915	1,4	0,6	3,4	2,2	120	65	2,-	1,08
Décembre	22.526	11.988	35.006	28.218	3,6	1,9	5,6	4,5	240	113	4,-	1,89
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
Janvier	13.730	22.657	33.242	24.945	2,2	3,5	5,3	3,9	208	252	3,48	4,20
Février	7.480	28.772	24.902	42.197	1,2	4,6	4,-	6,8	133	389	2,22	6,49
Mars	5.294	6.025	17.108	21.519	0,8	0,9	2,7	3,4	93	120	1,56	2,13
Avril	4.922	2.507	17.769	12.361	0,8	0,4	2,8	1,9	85	44	1,41	0,73
Mai	4.062	2.345	22.574	8.558	0,7	0,4	3,6	1,4	77	36	1,29	0,59

a) Par mille assurés et par semaine.

o) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

(1) Statistique du ministère de l'Industrie et du travail, publiée par la « Revue du Travail ».

ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION. — Juin 1929.

	AUTORISATIONS DE BATIR (1)			
	Constructions d'immeubles	Reconstructions	Transformations	TOTAL
	Agglomération bruxelloise :			
Anderlecht	40	—	18	58
Bruxelles	14	3	123	140
Etterbeek	16	—	19	35
Forest	9	—	14	23
Ixelles	4	—	15	19
Jette	—	—	—	—
Koekelberg	4	—	9	13
Molenbeek-Saint-Jean	8	—	52	60
Saint-Gilles	3	—	46	49
Saint-Josse-ten-Noode	2	1	27	30
Schaerbeek	28	1	81	110
Uccle	33	—	43	76
Watermael-Boitsfort	4	—	8	12
Woluwe-Saint-Lambert	8	—	4	12
Anvers	19	4	302	325
Gand	44	—	—	44
Liège	36	—	148	184
Juin 1929	272	9	909	1.190
Avril 1928	263	10	655	928
Mai »	308	15	928	1.250
Juin »	345	22	903	1.270
Juillet »	260	8	629	897
Août »	377	15	734	1.126
Septembre »	287	5	682	974
Octobre »	283	8	723	1.014
Novembre »	181	12	644	837
Décembre »	216	7	583	806
Janvier 1929	198	10	628	836
Février »	228	10	586	824
Mars »	279	8	899	1.186
Avril »	338	9	893	1.240
Mai » (*)	309	12	1.155	1.476

(*) Les chiffres manquants de la commune de Molenbeek-Saint-Jean ont été ajoutés.

(1) La commune de Jette n'a pas fait parvenir les renseignements nécessaires.

INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.

Base: moyenne mensuelle du chiffre d'affaires de 1927 = 100.

PÉRIODES	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928	1927	1928
Juillet	81	92	79	101	98	96	—	117	—	98	—	116	—	106
Août	76	79	75	92	91	105	—	121	—	95	—	113	—	102
Septembre	101	105	110	120	105	116	—	116	—	89	—	115	—	121
Octobre	116	147	106	137	90	119	—	127	—	96	—	127	—	162
Novembre	101	105	113	131	92	127	—	120	—	90	—	123	—	132
Décembre	126	140	146	168	160	192	—	150	—	92	—	141	—	146
	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929	1928	1929
Janvier	90	108	112	141	95	124	104	129	97	89	113	136	133	162
Février	91	93	106	119	121	109	99	122	91	86	105	129	117	128
Mars	130	140	122	140	115	116	112	133	105	100	118	135	145	175
Avril	119	132	116	135	94	102	108	127	96	91	108	128	130	153
Mai	122	140	115	136	98	110	113	129	101	(1) 88	107	(1) 128	123	(1) 156
Juin	130	(1) 143	145	(1) 151	149	(1) 183	113	124	105	118	118	111	111	111

(1) Indices provisoires.

(*) Ces indices ont été modifiés depuis janvier 1929 en raison de l'adjonction d'un nouveau magasin.

ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	<i>Nombre de bêtes abattues.</i>				
Moyenne mensuelle 1927	8.772	628	11.032	20.506	7.051
Moyenne mensuelle 1928	10.976	743	12.521	20.377	8.215
1928 Avril	9.589	458	12.463	19.278	3.516
Mai	11.066	520	16.397	23.076	3.976
Juin	9.018	595	14.457	19.697	3.188
Juillet	9.294	493	13.188	18.929	2.825
Août	12.864	753	16.214	22.185	5.289
Septembre	11.302	821	11.840	20.742	9.436
Octobre	14.524	921	12.647	23.207	21.017
Novembre	12.329	1.134	10.410	18.106	16.324
Décembre	11.711	1.144	9.676	17.060	15.147
1929 Janvier	13.016	1.067	11.780	19.784	11.396
Février	10.073	946	9.635	14.659	15.658
Mars	9.929	1.043	11.224	15.915	4.83
Avril	10.724	692	12.615	17.041	3.799
Mai	11.674	717	15.017	18.496	3.908
Juin	9.878	926	12.417	15.452	3.235

MOUVEMENT DU PORT D'ANVERS (1)

PÉRIODES	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge	Tonnage moyen tonnes de jauge	Nombre de navires			Nombre de bateaux	Capacité en milliers de stères	Nombre de bateaux	Capacité en milliers de stères
				chargés	sur lest	Ensemble				
1927 Moyenne mensuelle	951	1.958	2.057	815	142	957	3.653	1.023	3.621	996
1928 Moyenne mensuelle	944	1.968	2.091	801	138	939	3.624	1.013	3.589	993
1928 Mai	985	2.038	2.069	867	137	1.004	3.455	984	3.441	942
Juin	744	1.579	2.122	647	122	769	3.474	937	3.559	946
Juillet	801	1.647	2.072	616	133	749	3.665	924	3.613	923
Août	1.013	2.089	2.062	885	151	1.036	3.957	1.098	3.931	1.081
Septembre	985	2.045	2.077	820	157	977	3.999	1.117	3.887	1.044
Octobre	959	2.005	2.090	836	161	997	3.926	1.114	3.981	1.137
Novembre	973	2.052	2.190	777	146	923	3.662	1.025	3.523	967
Décembre	1.035	2.189	2.115	869	156	1.025	3.647	1.124	3.398	999
1929 Janvier	979	2.043	2.092	843	143	991	3.203	982	3.172	966
Février	654	1.436	2.196	551	93	644	1.217	341	1.043	273
Mars	979	2.074	2.119	822	175	997	3.027	921	3.149	940
Avril	1.022	2.089	2.044	858	167	1.025	3.563	1.135	3.772	1.165
Mai	996	2.079	2.088	843	165	1.008	3.664	1.108	4.081	1.159
Juin	1.015	2.166	2.134	832	164	996	4.214	1.203	3.634	1.156
Juillet	1.019	2.041	2.003	846	177	1.023				

(1) Chiffres communiqués par le capitaine du port d'Anvers.

MOUVEMENT DU PORT DE GAND.

PÉRIODES	ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge	Nombre de navires	Tonnage en milliers de tonnes de jauge
1927 Moyenne mensuelle	200	167	200	166
1928 Moyenne mensuelle	218	188	218	188
1928 Avril	203	180	196	165
Mai	206	177	206	180
Juin	211	179	190	152
Juillet	250	233	255	249
Août	244	206	250	212
Septembre	236	193	—	—
Octobre	241	196	237	195
Novembre	220	190	219	192
Décembre	219	210	224	204
1929 Janvier	201	182	214	193
Février	166	161	152	151
Mars	214	215	221	235
Avril	238	237	236	222
Mai	256	254	268	270
Juin	27	257	225	226

RENDEMENT DES IMPOTS EN BELGIQUE (d'après le « Moniteur belge »).

1° Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux).
(En millions de francs.)

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes exceptionnelles	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
Année 1927	2.542	1.702	3.478	8,6	7.731	—
Année 1928	3.284	2.007	3.970	—	9.261	—
1928 Avril	263	160	312	—	735	2.956
Mai	296	169	357	—	822	3.778
Juin	287	176	336	—	799	4.578
Juillet	355	160	320	—	834	5.412
Août	293	168	296	—	758	6.170
Septembre	249	170	327	—	745	6.915
Octobre	283	175	366	—	823	7.738
Novembre	280	170	318	—	768	8.506
Décembre	246	181	329	—	755	9.261
1929 Janvier	314	162	397	—	873	873
Février	194	154	278	—	627	1.500
Mars	225	194	362	—	781	2.281
Avril	236	192	356	—	785	3.066
Mai	307	196	347	—	850	3.916
Juin	305	189	325	—	819	4.735

2° Recettes totales d'impôts effectuées jusqu'au 30 juin 1929 pour les exercices 1928 et 1929.
(non compris les additionnels provinciaux et communaux).
(en millions de francs).

	Exercice 1928		Exercice 1929		Juin 1929	
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (12/12 ^{es})	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires (6/12 ^{es})	Recettes effectuées pour	
					l'exerc. 1928	l'exerc. 1929
I. Contributions directes	3.021	2.525	946	1.411	61	244
II. Douanes et accises	2.007	1.678	1.075	937	—	189
dont { douanes	1.097	900	631	500	—	116
{ accises	761	638	367	373	—	61
III. Enregistrement	3.967	3.224	2.060	1.666	—	325
dont { enregistrement et transcr.	851	510	528	360	—	82
{ successions	315	230	180	135	—	31
{ timbre, taxe de transm. ...	2.761	2.450	1.330	1.154	—	208
Total ..	8.995	7.427	4.081	4.014	61	758
Différence (±) par rapport aux évaluations budgétaires	+ 1.568		+ 67			

NOTE : L'exercice fiscal commence le 1^{er} janvier pour se terminer le 31 octobre de l'année suivante. Pour les impôts directs, la période de perception dépasse de 10 mois l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres, pour cette catégorie d'impôts, ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (sous la garantie de l'Etat).

Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1).

En milliers de francs.

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1927	1.315.628	701.936	613.692	3.423.616	4.417.471
Année 1928	1.576.152	985.534	590.618	4.170.009	4.574.834
1928 Avril	126.399	86.967	39.432	3.626.119	
Mai	119.444	93.932	25.512	3.651.641	
Juin	116.209	89.242	26.967	3.678.608	
Juillet	133.587	80.132	53.454	3.732.062	
Août	121.511	79.859	41.651	3.773.713	
Septembre	115.994	75.227	40.766	3.814.479	
Octobre	142.991	75.285	67.706	3.882.185	
Novembre	138.511	66.817	71.701	3.953.886	
Décembre	154.236	93.891	60.345	4.170.009	
1929 Janvier	216.085	76.475	139.610	4.309.619	
Février	130.764	71.174	59.590	4.369.209	
Mars	155.900 (3)	94.500 (3)	61.400 (3)	4.430.109 (3)	
Avril	172.000 (3)	94.000 (3)	78.000 (3)	4.508.109 (3)	
Mai	167.000 (3)	94.300 (3)	72.700 (3)	4.580.809 (3)	
Juin	175.500 (3)	103.000 (3)	72.500 (3)	4.653.309 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ont été rectifiés de manière à ne plus donner dorénavant que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1927 et 1928 et celui de décembre 1928 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

COURS DES METAUX PRÉCIEUX A LONDRES.

DATES	Or		Argent		Rapport or — argent
	En sh. et p. par once (2) d'or fin	En francs (1) par kg. d'or fin	En deniers par once (2) au titre stand. (222/240)	En francs (1) par kg. de fin	
1927 3 janvier	84/11 1/2	23.831,25	25	631,77	37,72
1928 2 janvier	84/11	23.810,16	26 7/16	667,83	35,65
1928 1 ^{er} juin	84/11	23.877,39	28 1/16	710,88	33,59
» 2 juillet	84/10 3/4	23.832,30	27 7/16	693,91	34,35
» 1 ^{er} août	84/11 1/2	23.836,87	27 1/4	688,79	34,61
» 3 septembre	84/11 1/2	23.834,65	26 9/16	671,35	35,50
» 1 ^{er} octobre	84/11 1/2	23.826,63	26 5/8	672,70	35,42
» 1 ^{er} novembre	84/11 1/2	23.825,26	26 5/8	672,66	35,42
» 3 décembre	84 11 1/2	23.827,31	26 9/16	671,14	35,50
1929 1 ^{er} janvier	84/11 1/4	23.806,79	26 3/8	665,99	35,75
» 1 ^{er} février	84/11 1/2	23.826,97	26 5/16	664,82	35,84
» 1 ^{er} mars	84/11 1/2	23.860,78	26	657,85	36,27
» 2 avril	84/11 1/2	23.864,87	25 15/16	656,38	36,36
» 1 ^{er} mai	84/11	23.855,90	25 5/16	640,64	37,24
» 3 juin	84/11 1/2	23.844,04	24 3/16	611,56	38,99
» 1 ^{er} juillet	84/11 1/2	23.846,78	24 1/16	608,47	39,19
» 1 ^{er} août	84/11 1/2	23.829,70	24 5/16	614,35	38,79

(1) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation.

(2) L'once troy = 31,103496 grammes.

Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires

(en milliers de francs)

ACTIF	30-12-1913	2-8-1928	18-7-1929	25-7-1929	1-8-1929
Encaisse					
Or	(1) 306.377	4.016.033	5.043.918	5.061.948	5.062.429
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger	170.328	2.341.582	2.250.239	2.255.945	2.368.351
Portefeuille effets s/ la Belgique et s/ l'étranger	603.712	2.699.830	3.837.465	3.902.904	4.024.652
Avances sur fonds publics	57.901	300.647	272.599	239.083	299.761
Bons du Trésor belge et autres fonds publics (arrêté royal du 25-10-26)	—	1.898.854	1.730.386	1.735.168	1.720.264
PASSIF					
Billets en circulation	1.049.762	10.925.746	12.704.436	12.769.815	13.144.260
Comptes Courants particuliers	88.333	332.793	362.232	373.542	228.465
Compte Courant du Trésor	14.544	84.217	147.383	128.121	174.730
TOTAL des engagements à vue	1.152.636	11.342.756	13.214.051	13.271.478	13.547.455
Rapport de l'encaisse aux engagements à vue	41,36 %	56,05 %	55,20 %	55,14 %	54,85 %
Taux d'escompte des traites acceptées	5,— %	4,— %	4,— %	4,— %	5,— %
Taux des prêts s/ fonds publics	5,— %	5,50 %	5,50 %	5,50 %	6,50 %
(1) Y compris 57.351 « Argent, billon et divers ».					

Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (en milliers de francs)

ACTIF	31-12-1927	31-1-1929	28-2-1929	31-3-1929	30-4-1929
Encaisse-or :					
lingots et monnaies d'or	24.818	35.631	35.631	35.631	35.631
devises-or sur l'étranger	28.768	35.690	36.704	38.930	37.474
Encaisses diverses et avoirs en banque	78.031	199.747	199.907	230.937	240.781
Effets sur la colonie, la Belgique et l'étranger	263.880	290.408	287.790	267.818	264.269
Comptes courants	163.234	122.425	118.364	106.079	93.412
PASSIF					
Billets en circulation	124.619	160.276	162.479	167.406	164.095
Créditeurs :					
à vue	222.030	303.962	296.141	267.758	276.718
à terme	68.465	128.353	126.976	138.268	140.008
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire	42,99 %	44,50 %	44,52 %	44,54 %	44,53 %

BANQUE D'ANGLETERRE

(En milliers de £)

	27-12-1913	2-8-1928	25-7-1929	1-8-1929
ACTIF				
Encaisse métallique				
Or (Issue Depart ¹)	32.045	170.894	149.467	141.376
Monnaies d'or et d'argent (Bkg Dt)	1.053	2.765	1.234	1.235
Placements du « Banking Depart ¹ »	47.129	77.626	83.882	96.359
dont { valeurs garanties par l'Etat	11.199	29.202	50.782	62.257
{ escomptes et avances	35.930	48.424	9.427	9.951
{ autres valeurs			23.673	24.151
PASSIF				
Billets en circulation	29.361	137.216	367.332	371.818
Dépôts publics (Public Deposits)	9.421	12.171	41.685	11.078
Autres dépôts	42.091	103.544	97.495	97.697
Rapport de l'encaisse du Banking Depart ¹ « or, argent et billets en réserve » au solde de ses dépôts (Proportion of reserve to liabilities)	43,1 %	48,5 %	39,7 %	28,2 %
Taux officiel d'escompte	5,— %	4,50 %	5,50 %	5,50 %

REICHSBANK

(En milliers de Reichsmarks)

	31-12-1913	31-7-1928	23-7-1929	31-7-1929
ACTIF				
Encaisse or	1.169.971	2.199.634	2.085.323	2.148.333
Devises admises dans la couverture des billets	—	183.688	340.788	333.882
Monnaies divisionnaires	276.832	93.234	145.038	123.455
Portefeuille effets	1.490.749	2.516.486	2.130.753	2.621.238
Avances s/ nantissements	94.473	76.876	53.207	109.121
Bons du Trésor escomptés	—	1.750	2.570	67.470
PASSIF				
Billets en circulation	2.593.445	4.569.272	4.091.054	4.725.526
Divers engagements à vue	793.120	541.528	550.906	515.863
Rapports :				
a) de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue	—	46,63 %	52,25 %	47,36 %
b) de l'encaisse métallique (or et monnaies divisionnaires) à l'ensemble des engagements à vue	42,72 %	44,86 %	48,05 %	43,38 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	7,— %	7,50 %	7,50 %

BANQUE DE FRANCE

(En milliers de francs)

	25-6-1928	19-7-1929	26-7-1929
ACTIF			
Encaisse-or (monnaies et lingots)	28.934.885	36.786.070	37.299.601
Disponibilités à vue à l'étranger	15.984.601	7.334.356	7.325.293
Portefeuille commer ¹ et d'effets publics : effets de commerce escomptés : sur la France	2.955.454	7.724.889	8.406.842
sur l'Etranger	16.969	33.187	45.458
effets négociables achetés	10.544.906	18.499.789	18.500.296
Avances sur titres	1.846.774	2.415.251	2.353.410
Bons négociables de la caisse autonome d'amortissement	5.930.000	5.768.689	5.768.689
Prêts sans intérêts à l'Etat	3.200.000	3.200.000	3.200.000
PASSIF			
Billets au porteur en circulation	58.772.461	64.109.893	64.135.257
Comptes courants créditeurs : du Trésor Public	5.078.689	6.011.765	5.889.389
de la caisse autonome d'amortissement comptes cour ¹ , comptes de dép ¹ de fonds, disposit ¹ et autres engagements à vue	1.934.117	6.042.120	6.289.609
Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue	5.744.443	6.450.679	7.420.465
Taux d'escompte officiel	40,45 %	44,53 %	44,54 %
	3,50 %	3,50 %	3,50 %

NEDERLANDSCHE BANK

(En milliers de florins P.-B.)

	27-12-1913	30-7-1928	22-7-1929	29-7-1929
ACTIF				
Encaisse métallique	160.506	458.305	470.435	470.514
Portefeuille effets : s/ la Hollande	67.504	45.859	68.290	62.981
s/ l'Etranger	14.300	203.628	176.699	177.722
Avances s/nantissements	86.026	109.107	92.634	97.058
Compte du Trésor (débitaire)	9.235	12.721	2.822	7.876
PASSIF				
Billets en circulation	312.695	809.918	801.154	811.999
Comptes courants : particuliers	4.333	36.612	22.790	15.217
du Trésor (créditeur)	—	—	—	—
Assignations de banque	1.522	485	152	178
Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue	50,39 %	54,17 %	57,08 %	56,87 %
Taux d'escompte officiel	5,— %	4,50 %	5,50 %	5,50 %

BANQUE NATIONALE SUISSE

(En milliers de francs)

	31-12-1913	30-7-1928	23-7-1929	31-7-1929
ACTIF				
Encaisse métallique (or et argent) . . .	190.791	502.371	532.105	541.566
Disponibilités « or » à l'étranger . . .	23.844	199.131	217.583	216.905
Portefeuille effets sur la Suisse . . .	146.546(1)	174.498	131.726	152.778
Avances sur nantissements . . .	28.256	65.745	61.553	65.158
Correspondants . . .	—	35.938	20.053	38.699
PASSIF				
Billets en circulation . . .	313.821	859.529	833.963	900.054
Autres engagements à vue . . .	58.930(2)	73.454	79.602	67.121
Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue . . .	51,19 %	53,85 %	58,24 %	55,99 %
Taux d'escompte officiel . . .	4,50 %	3,50 %	3,50 %	3,50 %

(1) Y compris les effets sur l'étranger.

(2) Y compris les engagements à terme.

BANQUE DE POLOGNE

(En milliers de Zloty)

	20-7-1928	10-7-1929	20-7-1929
ACTIF			
Encaisse métallique . . .	606.202	628.455	628.702
Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères . . .	508.726	440.004	441.352
Total de la réserve . . .	1.114.928	1.068.459	1.070.054
Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrang. ne servant pas de couverture . . .	208.076	81.713	78.075
Portefeuille effets . . .	585.792	710.062	694.092
Avances s/titres . . .	61.245	86.437	84.048
» à l'Etat . . .	25.000	25.000	25.000
PASSIF			
Billets en circulation . . .	1.090.944	1.245.388	1.200.307
Exigibilités à vue (y compris le c ^o c ^o du Trésor) . . .	635.440	488.086	507.898
Rapport de la réserve totale à l'ensemble des engagements à vue . . .	63,84 %	61,64 %	62,64 %
Rapport de l'encaisse métallique à l'ensemble des engagements à vue . . .	34,71 %	36,25 %	36,80 %
Taux d'escompte officiel . . .	8,— %	9,— %	9,— %

FEDERAL RESERVE BANKS

(En milliers de dollars)

	18-7-1928	10-7-1929	17-7-1929
ACTIF			
Réserves « Or » . . .	2.599.592	2.904.817	2.929.576
Autres réserves . . .	159.244	160.222	168.100
Total des réserves . . .	2.758.836	3.062.039	3.097.676
Effets escomptés . . .	1.011.757	1.153.041	1.083.700
» achetés sur le marché libre . . .	181.035	65.976	67.638
Fonds publics nationaux . . .	209.342	136.144	153.115
PASSIF			
Billets en circulation (Fed. Res. Notes) . . .	1.618.863	1.833.004	1.801.225
Dépôts . . .	2.349.042	2.359.711	2.393.984
dont } des banques associées . . .	2.306.632	2.302.874	2.352.081
} du Trésor et particuliers . . .	42.410	56.837	41.903
Rapport du total des réserves aux engagements à vue . . .	69,5 %	73,— %	73,8 %
Taux d'escompte de la F. R. B. of N.-Y . . .	5,— %	5,— %	5,— %

BANQUE D'ITALIE

(En milliers de lires)

	31-12-1913	10-7-1928	30-6-1929	10-7-1929
ACTIF				
Encaisse or . . .	1.107.633	4.924.571	5.158.583	5.158.642
» argent . . .	94.607	—	—	—
Devises et avoirs à l'étranger admis dans la couverture des billets . . .	88.988	7.158.730	4.919.654	4.931.079
Total de la réserve . . .	1.291.228	12.083.301	10.078.236	10.089.721
Effets sur l'Italie . . .	505.968	2.998.551	4.010.244	3.934.523
Avances sur nantissements . . .	126.063	1.313.669	1.994.250	1.347.595
Comptes courants (débiteurs) . . .	63.605	132.834	255.306	197.481
PASSIF				
Billets en circulation . . .	1.764.433	17.464.370	16.753.220	16.690.988
Assignations s/la Banque . . .	—	574.533	525.907	447.422
Comptes courants productifs . . .	207.885(1)	2.431.794	1.002.710	1.158.933
Compte courant du Trésor . . .	158.831	300.000	300.000	300.000
Rapports :				
a) de la réserve totale à l'ensemble des engagements à vue . . .	60,59 %	58,17 %	54,24 %	54,25 %
b) de l'encaisse métallique à l'ensemble des engagements à vue . . .	56,41 %	23,71 %	27,76 %	27,74 %
Taux d'escompte officiel . . .	5,50 %	5,50 %	7,— %	7,— %

(1) Y compris les « debiti a vista » et les « conti correnti passivi ».



